Pays des Nestes

Contrat de Relance et de Transition Ecologique : CRTE

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

PETR DU PAYS DES NESTES

2021

NESTE BAROUSSE Communauté de Communes

Communauté de Communes Plateau de Lannemezan NESTE BARONNIES BAÏSES

Vallées Aure & Louron COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

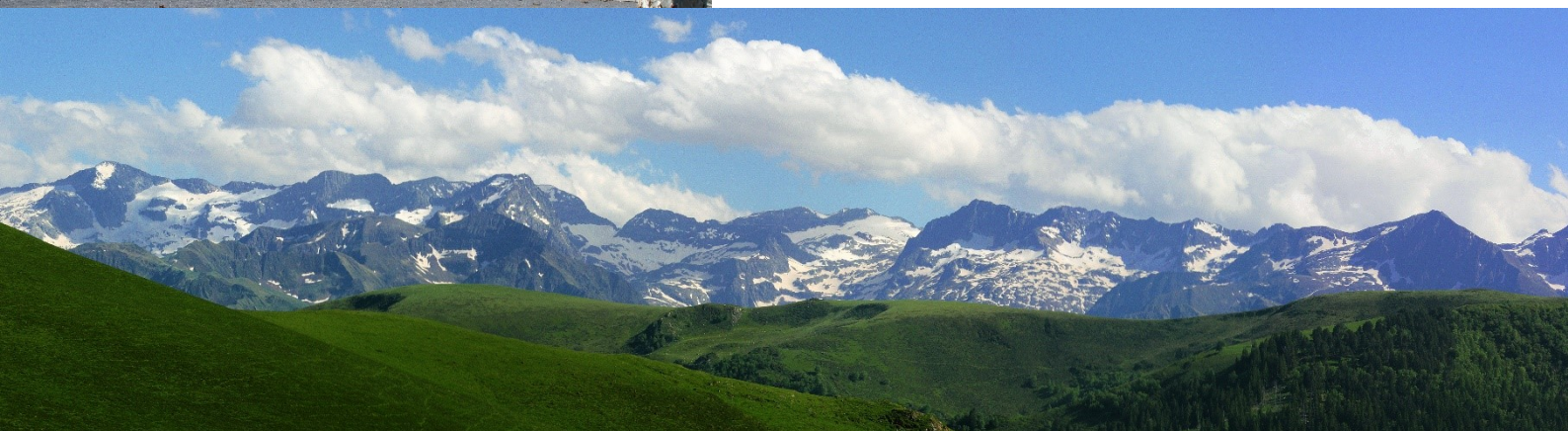

Sommaire

I. SITUATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE 3

I.1. Un territoire de plaine, de piémont et de montagne 4

I.2. Composantes du PETR du Pays des Nestes 5

II. PRESENTATION SOCIO-ECONOMIQUE 6

II.1. La population du PETR 6

II.2. Les secteurs d'activités 9

II.3. L'habitat 16

II.4. Les services 17

III. ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL 19

III.1. La mobilité 19

III.2. Les modes alternatifs à la voiture 20

III.3. Les pratiques de mobilité 22

III.4. Energie et Climat 24

III.5. La gestion des déchets 29

III.6. La biodiversité 30

III.7. Consommation d'espace et artificialisation des sols 39

III.8. L'eau et ses usages 40

IV. ANALYSE TERRITORIALE 47

IV.1. Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins 47

IV.2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs 47

IV.3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc…) 48

IV.4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire 50

IV.5. La transition écologique et énergétique 51

IV.6. La cohésion sociale 52

V. AMBITIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 53

V.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble 53

V.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif 56

V.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique 59

I. SITUATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le territoire du Pays des Nestes est situé au sud-ouest de la Région Occitanie, à l'est du département des Hautes-Pyrénées. D'une superficie de 1 400 km^2, il comprend le plateau de Lannemezan, les Baronnies, la Barousse, la vallée de la Neste, la vallée du Nistos, la vallée d'Aure et la vallée du Louron.

Bordé à l'est par le département de la Haute-Garonne, c'est un territoire transfrontalier le long de la chaîne des Pyrénées.

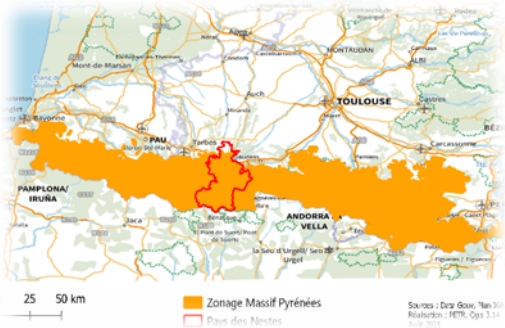

Cette position géographique permet d'accéder au Sobrarbe, Province de Huesca en Espagne, grâce au tunnel d'Aragnouet-Bielsa situé au fond de la vallée d'Aure, haut lieu de passages qui a toujours joué un rôle majeur dans les échanges transfrontaliers.

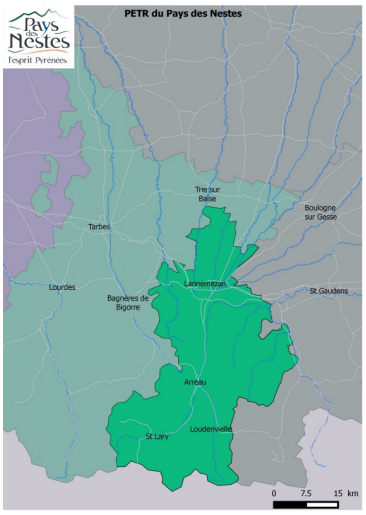

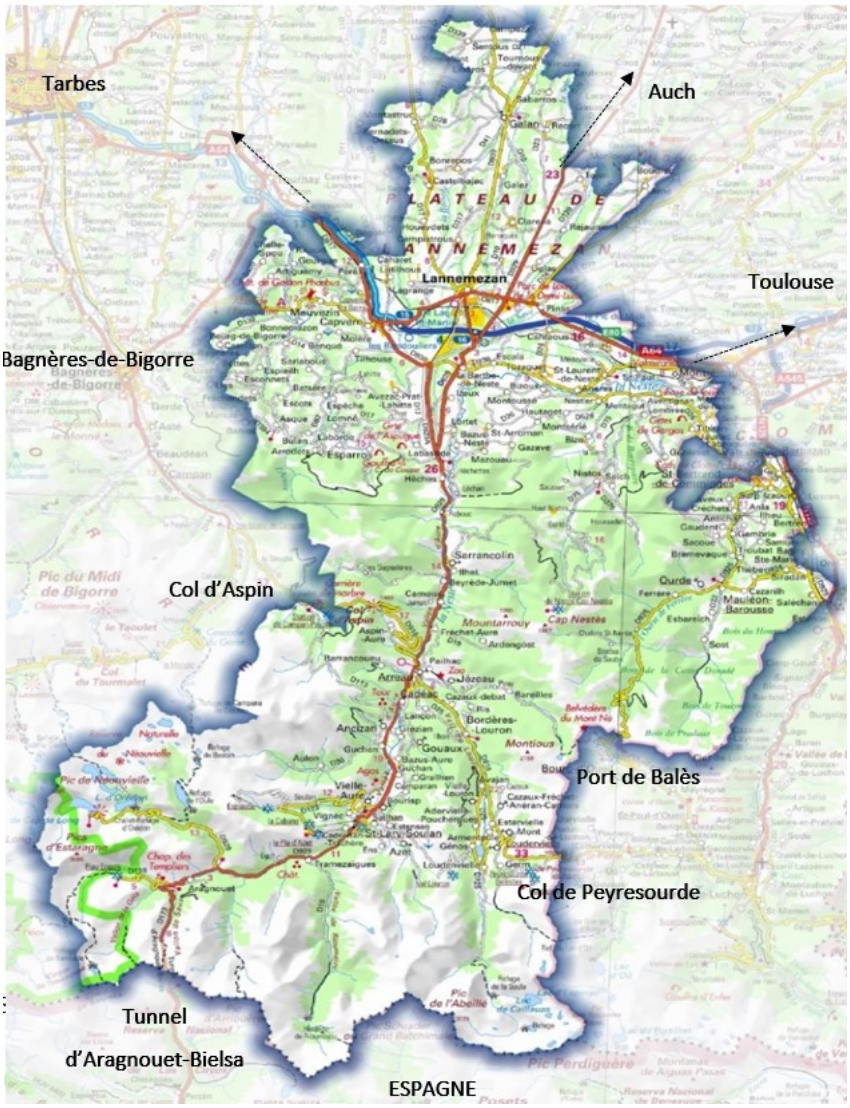

I.1. Un territoire de plaine, de piémont et de montagne

Situé au pied de la chaîne pyrénéenne, le relief du territoire du Pays des Nestes est fortement contrasté du nord au sud.

Le territoire peut se découper en trois zonages géographiques distincts : le plateau, le piémont et la montagne.

a) Le plateau

A l'extrême nord du territoire, se situe une partie du large plateau détritique de Lannemezan, où l'altitude moyenne est de 600m. C'est un territoire de plaine, marqué par l'urbanisation comptant de nombreuses infrastructures.

b) Le piémont

En allant vers le sud, on rencontre une zone de piémont qui comprend les « Baronnies », la « Barousse » ou le « Nistos ». Ayant une altitude moyenne de 450 m, cette zone de transition entre la haute montagne et la plaine, offre des paysages variés où s'alternent coteaux et vallées.

c) La montagne

Au sud, la zone de haute montagne est agencée de la même façon que dans la zone de piémont ; selon une alternance de vallées et de crêtes. Cependant, le relief y est bien plus marqué avec des sommets culminant à plus de 3000 m : Pic Long (3192 m), Pic Schrader (3 174 m), Pic du Néouvielle (3092 m).

La vallée, transversale au Massif, fait partie intégrante de la notion de territoire vécu dans les Pyrénées.

I.2. Composantes du PETR du Pays des Nestes

La structure du Pays des Nestes est née de la volonté des acteurs locaux à travailler ensemble autour d'un projet fédérateur pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants.

Il a vu le jour en 2004 avec le statut de syndicat mixte. En 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) lui permet d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes.

Le PETR du Pays des Nestes regroupe 146 communes et 3 Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes Aure-Louron (CCAL)
- La Communauté de Communes Neste-Barousse (CCNB)
- La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL)

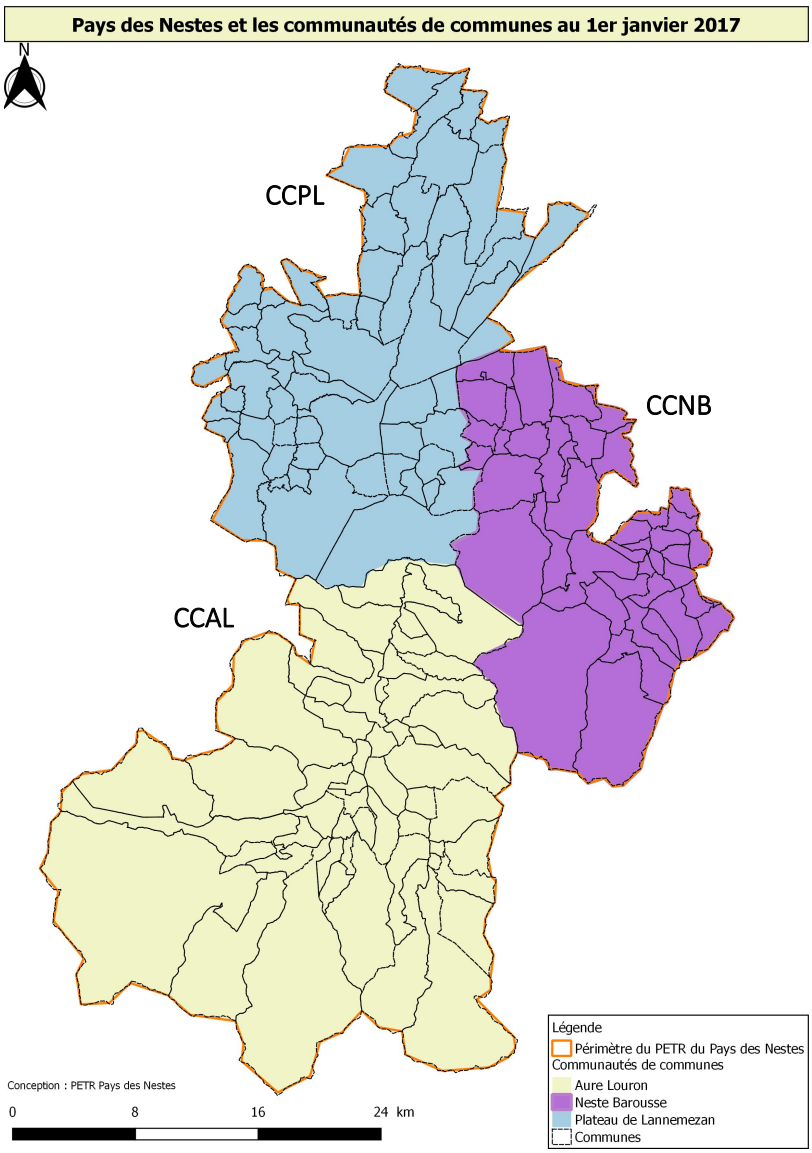

II. PRESENTATION SOCIO-ECONOMIQUE

II.1. La population du PETR

a) Une population inégalement répartie

En 2021, la population du territoire est estimée à 32 743 habitants (14 % de celle des Hautes-Pyrénées pour 31 % du territoire).

Comme l'illustre la carte ci-contre, la population du PETR se concentre principalement sur deux zones :

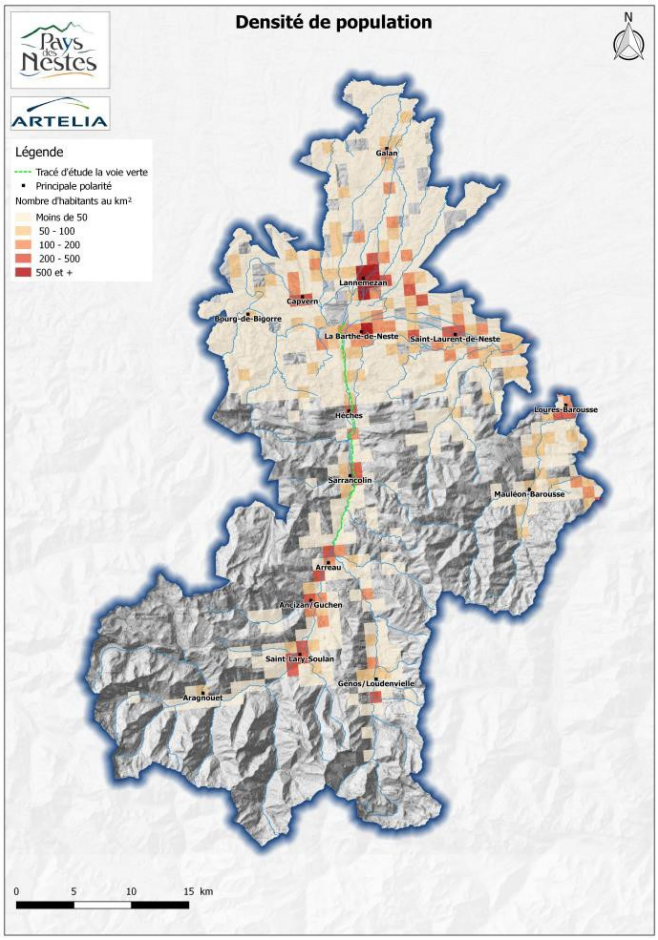

La plaine au nord du territoire du PETR, au sein de l'aire urbaine de Lannemezan (9789 habitants[1]) et des communes de Capvern (1267 habitants), La-Barthe-de-Neste (1225), St-Laurent-de-Neste (932), Galan (704), et Loures-Barousse (632).

Un axe Nord-Sud le long de l'axe RD 929 entre Lannemezan et St-Lary-Soulan au sein des communes de Hèches (617 habitants), Sarrancolin (566), Arreau (784), St-Lary-Soulan (851), et le Louron, à Bordères-Louron (144) et Loudenvielle (299).

La CCPL représente à elle seule plus de la moitié de la population du PETR (55%) tandis que les deux autres EPCI en représente chacune un peu moins du quart (23% pour la CCNB et 22% pour la CCAL).

Population et ménages

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	**PETR**	Hautes-Pyrénées
Population	17 755	7 255	6 918	**31 928**	229 191
Densité de population (hab/km²)	41,3	23,9	10,4	**22,8**	51,3
Superficie (km²)	430	304	664	**1397**	4 464
Nombre de ménages	8 291	3 344	3 418	**15 053**	109 302

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018

[1] INSEE, RP 2018

La densité de population du Pays des Nestes est faible (23 habitants par km² contre 51,3 pour le département), avec de forts contrastes entre la zone piémont et montagne (densité de 41,3 sur la CCPL et 10,4 sur la CCAL).

b) Une population vieillissante

La population du PETR accuse une légère baisse entre 2013 et 2018 en raison d'un solde naturel négatif (- 0,6 %) qui traduit la croissance de la population âgée, et ce malgré un solde migratoire positif (0,49 %), marqueur d'attractivité sur la zone piémont (CCPL + CCNB).

Evolution annuelle moyenne de la population

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	**PETR**	Hautes-Pyrénées
Variation de population (%)	-0,13	0,16	-0,53	**-0,15**	0,03
- due au solde naturel (%)	-0,56	-1,21	-0,25	**-0,64**	-0,34
- due au solde entrées/sorties (%)	0,43	1,38	-0,28	**0,49**	0,37

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2018

Depuis 15 ans, le Pays des Nestes enregistre une tendance à la hausse pour les décès et à la baisse pour les naissances (486 décès et 218 naissances en 2020).

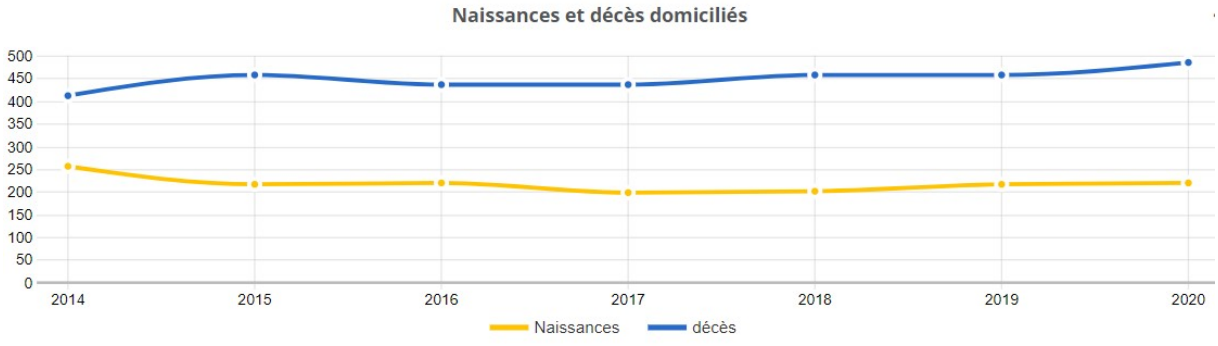

Source : Insee, État civil

L'indice de vieillissement[2] du PETR est de 161,6 en 2018, ce qui est supérieur à celui du département des Hautes-Pyrénées (131,3) qui est classé 12ème de l'indice (l'indice national est de 81,3).

Un vieillissement qui ira en s'accentuant dans les prochaines années avec l'entrée en âge avancé de la génération du baby-boum (voir la pyramides des âges ci-contre).

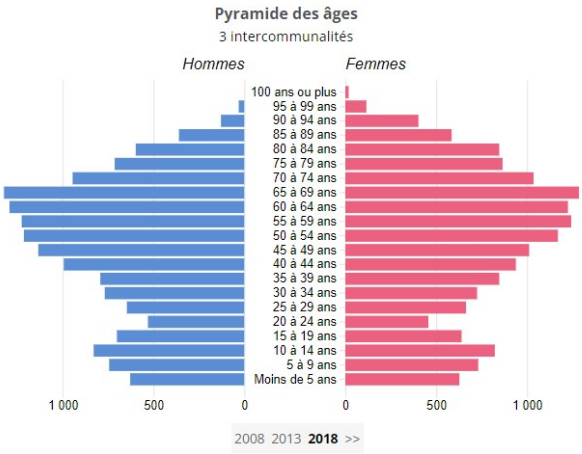

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

[2] Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

c) *Une taille des ménages en diminution*

En 2018, le PETR compte 15053 ménages.

Tout comme pour le département des Hautes-Pyrénées, le nombre moyen d'occupants par résidence principale tend à diminuer sur le Pays des Nestes : entre 1968 et 2018, les ménages sont passés d'une moyenne de 3,26 à 2,03 personnes.

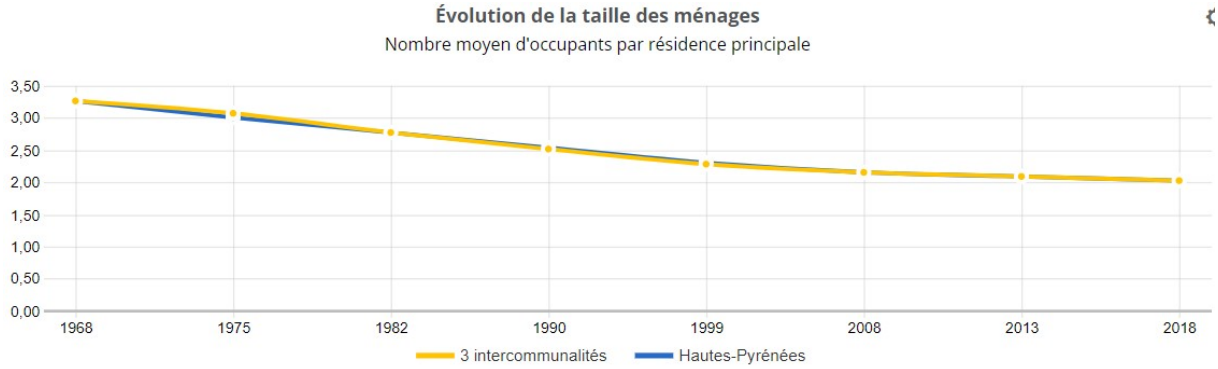

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Des ménages, dont la structuration est la suivante :

- « La personne de référence est retraitée » représente près de 40 % du total
- Les plus de 80 ans représentent 44 % du total des personnes vivant seules et les 65-79 ans 28%

Le PETR compte donc des ménages plus petits et vieillissants.

d) *Les revenus des habitants*

Revenus

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	**PETR**	Hautes-Pyrénées
Nombre de ménages fiscaux	8 072	3 200	3 069	**14 341**	104 055
Part des ménages fiscaux imposés (%)	44,7	43	46,7	**44,7**	44,4
Médiane du niveau de vie (€)	20 560	20 440	20 520	**N/A**	20 420
Taux de pauvreté (%)	14,2	15,8	14,7	**14,7**	15,4

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte - 2018

Il existe de fortes disparités entre les différentes zones du territoire : les secteurs de Vielle-Aure, Bordères-Louron, Arreau, La Barthe de Neste sont au-dessus ou proches des revenus nets moyens constatés au niveau départemental. Tandis que d'autres sont largement au-dessous : St-Laurent de Neste, Lannemezan, ou celui de Mauléon-Barousse dont le revenu net déclaré moyen est le plus faible : 16 907€ par an.

L'impôt moyen du Pays des Nestes (624 €) est inférieur à celui du département (721€). Il varie d'une zone à l'autre : entre 449 € pour Mauléon-Barousse et 942 € pour Vielle-Aure. Certains cantons ont un revenu net déclaré moyen élevé pour un impôt moyen peu élevé (Bordères-Louron, La Barthe de

Neste). Il y a donc des disparités en termes de richesses entre les différentes zones du territoire du Pays des Nestes : les secteurs situés dans les vallées des Nestes, ayant une forte attractivité touristique et des infrastructures (barrages hydroélectriques, usines etc.), sont plus riches. C'est aussi le cas pour le secteur de La Barthe de Neste qui attire de plus en plus les populations (qui, souvent, travaillent au sud du territoire) certainement parce qu'il est plus facile d'accéder au foncier.

e) Emploi et chômage

En 2018, le PETR du Pays des Nestes compte 12446 emplois sur son territoire, dont plus de 79% sont des emplois salariés.

Le taux d'activité (74,3%) est supérieur à celui du département des Hautes-Pyrénées (72,6%), avec un taux encore plus fort sur le territoire de la CCAL (81,8%) tandis que sur la zone de Lannemezan, ce taux est inférieur (71%).

Le taux de chômage est quant à lui assez faible en zone de montagne (6,4%), modéré sur la zone de piémont (aux alentours de 11%), pour un taux de 13,5% au niveau départemental.

Emploi - Chômage

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	**PETR**	Hautes-Pyrénées
Emploi total au lieu de travail	7 195	1 590	3 681	**12 466**	87 073
dont part des emplois salariés (%)	82,7	70,9	75,7	**79,1**	82,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	71	74,8	81,8	**74,3**	72,6
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	11,4	11,6	6,4	**10,1**	13,5

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

II.2. Les secteurs d'activités

a) Le secteur industriel

Depuis les années 70, Lannemezan est le berceau d'une activité industrielle fondée sur les usines de chimie : l'unité de production Arkema, qui existe depuis 1917, produit principalement depuis les années 60 de l'hydrate d'hydrazine (substance utilisée dans le traitement de l'eau et les fabrications pharmaceutiques ou agroalimentaires) destiné à un large marché. Cette usine emploie aujourd'hui environ 130 salariés.

Le pôle industriel de Lannemezan a connu plusieurs crises dont une importante au milieu des années 2000, notamment marqué par la restructuration puis la fermeture définitive en 2008 de l'usine d'aluminium Alcan (ex-usine Péchiney, implantée depuis 1939).

Une grande mobilisation politique a dès lors favorisée l'implantation de nouvelles entreprises. En 2008, Lannemezan accueille une autre grosse usine de production : l'entreprise Knauf Insulation

(production de laine de verre, matériau de construction), ce qui a permis la création de quelques 180 nouveaux emplois sur le site.

La zone de Peyrehitte de Lannemezan, qui totalise environ 800 emplois, accueille aussi PSI Environnement avec 50 emplois (collecte, recyclage et valorisation des déchets industriels), Neltec avec une trentaine d'emplois (fabrication de composants électroniques), F-Tech Pyrénées avec 70 emplois (aérostructures), Prugent avec une centaine d'emplois (ébénisterie de luxe), EGIR avec 50 emplois sur le siège social de Lannemezan (chimie, aéronautique…), etc. Le site d'Alcan a été en partie repris en 2015 par l'entreprise Mécamont Hydro, spécialisée dans les ouvrages de production hydroélectrique qui compte 70 emplois.

Le pôle d'emploi de Lannemezan affiche en matière de création d'emploi salarié dans l'industrie depuis 2008, un bilan bien supérieur à celui de l'ancienne région Midi Pyrénées (+2,7% pour +0,9%).

La commune de Lannemezan polarise l'activité économique de la zone mais il est à noter que le territoire de la Communauté de communes bénéficie également de zones d'activités à Capvern (sur 2 hectares environ), à Campistrous, à Hèches et à La Barthe de Neste (ZA des vallées).

Plus haut dans la vallée de la Neste, l'entreprise IMERYS à Sarancolin-Beyrède, spécialisée dans la fabrication de produits abrasifs, compte 95 emplois.

Enfin sur la communauté de Communes Neste Barousse se trouvent 55 entreprises industrielles/manufacturières et une vingtaine d'entreprises techniques et scientifiques qui gravitent autour de l'industrie. La CCNB se distingue par les activités d'extraction, d'exploitation et transformation de matière première. Une grosse entreprise industrielle : Socli avec une cinquantaine de salariés, filiale d'une multinationale spécialisée dans la fabrication de chaux (Heidelberg). Le reste du tissu est composé d'établissements industriels divers avec des effectifs plus réduits avec quelques industries d'extraction qui exploitent des carrières dont une fabrique des enrobés, quelques entreprises de taille modeste dans le secteur de la métallerie (signalétique, barrières, abris…). Depuis le début des années 2000, le territoire s'est orienté vers les nouvelles technologie avec le développement de la ZA PPI spécialisée dans les activités tertiaires innovantes autour d'un Incubateur et d'une pépinière d'entreprises ; Plusieurs structures dans le secteur numérique liées à l'industrie y sont présentes (une dizaine et plus de 100 emplois) dont deux à fort potentiel de développement, Ogoxi qui fabrique des balises de surveillance des crues et le CETIR qui conçoit une plateforme de gestion de la ressource bois : eforet

b) Le secteur touristique

Le tourisme est présent sur l'ensemble du territoire, mais il est particulièrement élevé sur la Communauté de Communes Aure-Louron qui abrite environ 80 % des établissements touristiques du territoire.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a identifié sur le territoire du PETR, trois grands pôles touristiques :

- Pôle « Vallée d'Aure, Saint Lary – Néouvielle »,
- Pôle « Vallée du Louron - Peyragudes »
- Pôle « Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse ».

Carte de localisation des 3 pôles touristiques du PETR du Pays des Nestes

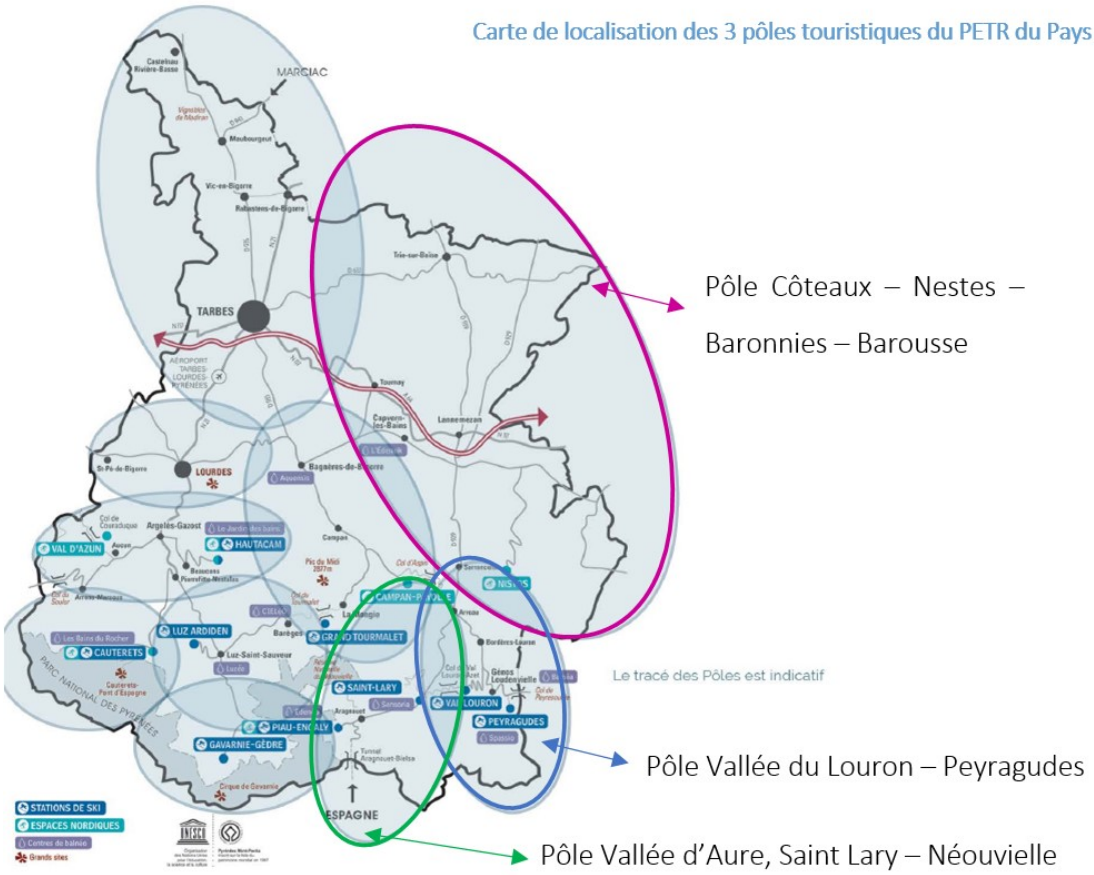

Les principaux pôles d'hébergements touristiques sont situés sur les communs supports de stations de ski (Saint-Lary, Piau Engaly, Val Louron, Peyragude) et leurs communes voisines, ainsi que les communes des stations thermales (Capvern et Saint-Lary-Soulan).

Au total, le territoire Aure Louron dispose d'une capacité touristique de 55 830 lits intégrant les lits non commercialisés.

Offre d'hébergement touristiques – ARTELIA octobre 2020

	Pôle Vallée d'Aure, Saint Lary – Néouvielle et Pôle Vallée du Louron - Peyragudes	Pôle Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse
Nombre d'hébergements	1 683	515
Hôtels	19	18
Campings	17	9
Résidences de tourisme	28	1
Hébergements touristiques	52	9
Meublés	1 541	419
Chambres d'hôtes / insolites	26	68
Capacité en lits	27 376	5 263

Les saisons estivales et hivernales sont équilibrées dans les Vallées d'Aure et du Louron, où le nombre de nuitées réalisées entre décembre et avril (51%) dépasse de peu celles réalisées entre mai et novembre (49%).

Le pôle de plaine et de piémont « Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse », concentre les 2/3 de leurs nuitées touristiques entre avril et novembre. Cela est notamment dû à la station thermale de Capvern les bains qui accueille chaque année 4500 curistes. La CCPL réalise 100000 nuitées et 200000 entrées payantes sur ces sites, essentiellement sur cette période.

L'offre touristique du PETR du Pays des Nestes est diversifiée et présente sur l'ensemble du territoire, avec des sites d'intérêt patrimonial, des espaces découvertes, des sentiers de randonnées, des espaces ludiques et de bien être, des lacs de piémont, de montagne, et une piscine naturelle, de nombreux sites pour la pratique des activités de pleine nature, des stations de sport d'hiver et espace nordique, de nombreux espaces naturels, des centres thermaux et thermo-ludiques, un altiport, etc.

En termes de mobilité touristique, les données du « Tableau de bord du Tourisme dans les Hautes-Pyrénées » de 2018, montrent l'importance des flux touristiques sur le PETR du Pays des Nestes, avec notamment :

- Une majorité des touristes (43% d'entre eux) séjournant dans les vallées d'Aure et du Louron qui réalise des excursions dans le piémont du PETR du Pays des Nestes (sur le pôle Côteaux-Nestes-Baronnies-Barousse).
- Des touristes séjournant sur le pôle « Côteaux-Nestes-Baronnies-Barousse », ayant une position plus « centrale », fréquentent presque autant les Vallées d'Aure et du Louron que les pôles « Vallée de l'Adour-Tarbes » et « Tourmalet-Pic du Midi ».
- Les touristes fréquentant les lieux et sites touristiques des vallées d'Aure et du Louron séjournent en grande majorité sur le pôle mais également sur le pôle du « Tourmalet-Pic du Midi ».

- Les touristes fréquentant les lieux et sites touristiques du pôle « Coteaux-Nestes-Baronnies-Barousse » séjournent principalement dans les vallées d'Aure et du Louron où l'offre d'hébergements touristiques est plus importante.

Le PETR du Pays des Nestes est donc un territoire touristique attractif dont plusieurs sites et destinations ont une renommée incontestable : Saint-Lary-Soulan, Peyragudes, Piau-Engaly-Aragnouet, Grottes de Gargas et de Labastide, Gouffre d'Esparros, Abbaye de l'Escaladieu, Château de Mauvezin, Parc National des Pyrénées, Massif du Néouvielle...

A ce titre, le territoire Aure Louron fait partie depuis 2018 des Grands sites Occitanie (GSO) de la Région Occitanie, ce qui l'engage dans une démarche d'amélioration de l'accueil, de mise en valeur du patrimoine et permet en outre de bénéficier du grand plan marketing régional autour de la "collection" des 40 Grands Sites d'Occitanie.

Le GSO « Pyrénées Aure Louron » s'appuie particulièrement sur :

- Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Arreau,
- L'hôpital Saint-Jean de la Combe d'Aragnouet classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins-de-Saint-Jacques,
- L'église Saint-Laurent de Jézeau classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins-de-Saint-Jacques,
- La Réserve Naturelle du Néouvielle,

En outre, les vallées d'Aure et du Louron sont reconnues depuis 2008 comme Pays d'Art & d'Histoire, ce qui en fait l'unique territoire labelisé à l'échelle des Hautes-Pyrénées.

L'offre touristique est organisée autour des 3 pôles identifiés par le Conseil Départemental, au sein desquels des entités territoriales développent et structurent leur offre et sites touristique : Nistos-Cap Neste, Pyrénées 2 Vallées, Saint-Lary, Aure-Néouvielle, le Louron, Gargas, Capvern, Port de Bales, Ocybelles…

Le secteur Neste Barousse bénéficie également de la proximité de deux Grands Sites d'Occitanie :

- Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère
- Luchon

Le territoire du PETR du Pays des Nestes, dans son ensemble, n'a pas de notoriété propre. Son degré d'attractivité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire, malgré l'offre touristique omniprésente et diversifiée.

c) Le secteur artisanal

En 2014, 229 entreprises artisanales étaient recensées sur la CCAL, dont 41% dans le secteur du bâtiment. Les polarités les plus importantes sont situées dans les principaux villages : Arreau, Saint-Lary-Soulan, Vignec, Vielle-Aure et Bourisp.

La zone du piémont compte 7 zones artisanales : Saléchan, Capvern, Hèches, Campistrous. La Barthe de Nestes, Avezac, Lannemezan. Dans l'étude d'élaboration du SCOT Piémont, l'économie artisanale est analysée sous le prisme de l'économie résidentielle qui comprend l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidants sur le territoire. Le secteur économique de l'artisanat sur le piémont est décrit comme local, diversifié, favorable aux circuits courts et aux activités de proximité.

d) Le secteur tertiaire

Le territoire comprend des zones d'intérêt principalement sur la zone de piémont :

- ZIR CM10 à Lannemezan : zone en cours de réhabilitation avec le soutien de l'Etat et de la Région afin de créer une dynamique autour de 8 hangars de 8000m², la création d'un tiers-lieu industriel autour des entreprises MILC et Abcyss proposant un fab lab complémentaire à celui de St Laurent sur le métal, un espace culturel, du coworking et des bureaux pour attirer les entreprises demandeuses, un espace restauration.... Cette ZIR est implantée au cour d'un espace en développement avec un centre aquatique intercommunal, un espace de maraichage bio, des logements inclusifs et de nombreuses activités de loisirs (accrobranche, tyrolienne, pumptrack et espaces BMX...)
- Zone d'Intérêt Régional (ZIR) « Pic Pyrénées Innovation » - Saint-Laurent-de-Neste : zone d'activités spécialisée dans les services, l'artisanat et l'innovation sur 11 hectares. Elle dispose d'un incubateur d'entreprises, le CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en Milieu Rural), une pépinière et hôtel d'entreprises, un fablab professionnel (fablab sapiens) et un tiers lieux/espace de coworking. La ZA PPI a été labelisée Fabrique de Territoire en 2021. Elle offre également un service mobile hors les murs pour l'accompagnement des autres tiers lieux et structures d'accompagnement des porteurs de projets du territoire (tiers lieu de la Soulane à Jézeau, St Lary, Labarthe de Neste, Lannemezan, Loures Barousse, Arreau)
- Un hôtel d'entreprises sur la commune de Lannemezan : on y trouve notamment la société la Société Chromathèque qui fait du chromage industriel, la Compagnie du hêtre et la société ACP (Vente de véhicules par internet).

e) Le secteur agricole

L'agriculture est très présente sur l'ensemble du territoire du Pays des Nestes, **891 exploitations**[3] y sont recensées.

On observe une distinction entre deux secteurs agricoles dominants : une plaine – ou piémont - où se pratique une polyculture-élevage (essentiellement bovins) et une zone de montagne au sud essentiellement basée sur de l'élevage (ovins et bovins) et pratiquant l'estive.

Aux côtés de ces productions majoritaires, on recense également une diversité de petites productions : pisciculture, élevages de volailles, de porcs, aviculture, maraîchage, transformation végétale et laitière.

La production **ovins** viande est dominante sur le territoire du Pays des Nestes, en particulier sur la partie Sud. Les particularités géographiques (espace de montagne, relief élevé) et culturelles qui en découlent, pastoralisme notamment, sont à prendre en compte.

L'élevage **bovins** est davantage présent sur le début de la zone de piémont, où des exploitations de polyculture ou poly élevage apparaissent également.

Pas d'**abattoirs** sur le PETR : Il faut aller sur Bagnères à l'ouest ou Saint Gaudens à l'est, ces deux abattoirs proposent des services de transformations. L'abattoir dédié volailles est celui d'Orieux (65). La Coopérative des Gaves à Lourdes propose un service de découpe et de transformation multi viande ainsi qu'une salle d'abattage des volailles. Les producteurs du PETR du Pays des Nestes peuvent aussi s'appuyer sur l'abattoir de Tarbes, qui a changé de mains en 2020, avec une partie abattage reprise par Viandes de Bigorre, une structure composée de partenaires locaux : la Société du Porc Noir de Bigorre, la SICA Pyrénéenne, la Coopérative des Pays du Gave et la SARL Sopyvia.

La filière **fruits et légumes** est minoritaire sur le territoire. Les exploitations sont souvent de petites tailles et peu mécanisées. Les cultures sont variées.

Surface agricole utile du territoire : **76830 hectares**

Nombre d'exploitations agricoles du territoire : **891 (dont 24 engagées en agriculture biologique)**

Les exploitations du territoire se caractérisent par une faible Surface Agricole Utile (SAU). Au niveau du Pays, la SAU totale est de 76830 ha. Les exploitations agricoles du piémont ont une surface

[3] Source : indicateurs DDT65 2021.

légèrement supérieure de celles de la zone de montagne (CCAL), parce que moins soumises à des contraintes géomorphologiques (morcellement du au relief, fonds de vallées …).

Le Pays des Nestes dispose d'une marge de progression importante sur l'agriculture biologique avec seulement 2.7% des exploitations engagées dans cette démarche.

II.3. L'habitat

Sur la zone de montagne (CCAL), l'habitat permanent est concurrencé par les logements touristiques. Il en découle un déséquilibre du parc de logements puisque les résidences principales ne représentent que 22% du parc de logements.

Les constructions individuelles sont peu présentes sur l'ensemble de ce territoire (28%) au regard des nombreuses constructions en collectif (72%).

A noter la présence de 338 logements communaux (sans équivalent dans le département et les vallées pyrénéennes).

Logement

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	**PETR**	Hautes-Pyrénées
Nombre de logements	11 147	5 357	15 705	**32 209**	162 729
Part des résidences principales (%)	74,4	62,4	21,8	**46,7**	67,2
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	15,7	27,9	74,7	**46,5**	23,3
Part des logements vacants (%)	9,9	9,7	3,6	**6,8**	9,5

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018

Dans la zone du piémont (CCPL et CCNB), a contrario de la zone montagne, les résidences principales représentent plus de 70% du parc et le logement individuel est prééminent (83% du parc).

Cette zone est marquée par un problème structurel de vacances (près de 10% du parc des logements) corrélée au vieillissement des habitations et qui traduit une inadaptation entre l'offre et la demande (les jeunes préfèrent du neuf) avec pour conséquence un étalement urbain qui n'est pas sans risques (dégradation des paysages, difficultés de liaisons aux réseaux, poids économique pour les collectivités). Trois OPAH ont été menées sur ce territoire depuis 2012.

On note par ailleurs un très faible taux de logements sociaux (507 logements sociaux recensés en 2019, dont 483 sur la CCPL et 24 sur la CCNB).

II.4. Les services

a) Zone piémont

Accueil scolaire et préscolaire :

- 5 Établissements d'accueil de jeunes enfants : 3 multi-accueil à Lannemezan (56 places) et 2 micro-crèches à Saint-Laurent et Siradan (20 places) + 3 MAM (La Barthe de Neste, Tilhouse, Lannemezan)
- 24 communes équipées d'une école ou d'une RPI (1751 élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires sur l'année 2019/2020)
- 3 collèges (967 élèves scolarisés) et 1 lycée (439 élèves)

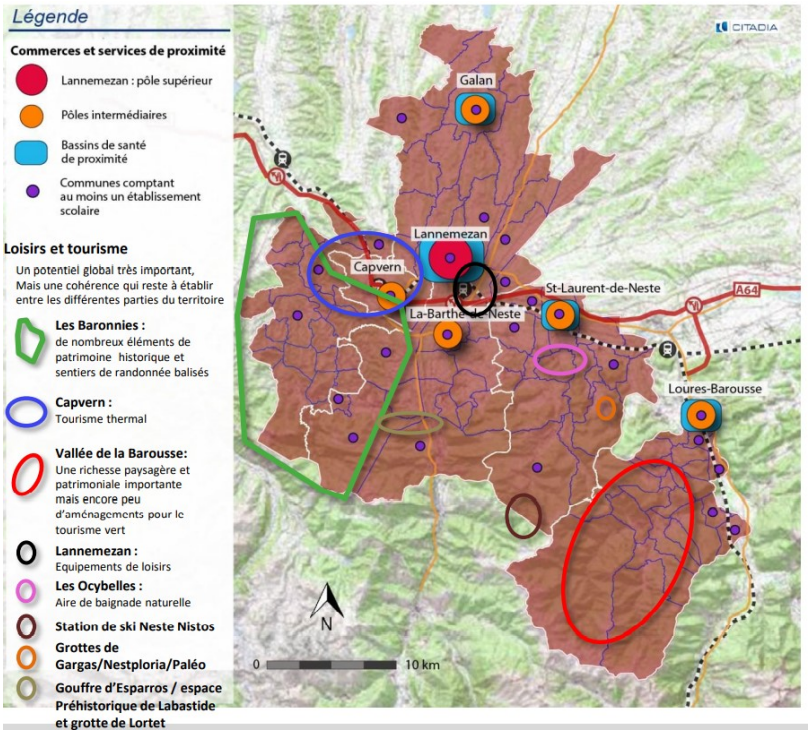

Santé :

- 21 médecins généralistes libéraux recensés en 2020
- 9 EHPAD (maisons de retraites)
- 1 maison de santé pluriprofessionnelle (Loures-Barousse)
- Centre Hospitalier de Lannemezan : capacités installées de 522 lits et 277 places (au 01/01/2019)

Loisirs et tourisme :

- 10 centres de loisirs
- 73 équipements sportifs et culturels
- 8 hôtels et 3 campings homologués
- Plus de 4500 curistes reçus chaque année à Capvern-les-Bains

Autres équipements et services quotidiens :

- 109 types d'équipements et de services de proximité différents recensés par l'INSEE sur le territoire
- 6 principaux pôles de proximité à l'échelle communale
- 15 communes dotées d'un bureau de Poste
- 6 supermarchés

b) Zone Montagne :

Équipements scolaires et périscolaires : Le pôle éducatif majeur du territoire se situe à Arreau, où on trouve le seul collège des Vallées d'Aure et du Louron (450 élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires sur la CCAL en 2019/2020 et 293 en collège). Par ailleurs, la CCAL exerce la compétence Sociale d'intérêt communautaire (Petite Enfance Jeunesse) par convention pour :

- Les crèches collectives : Zébulon à Adervielle-Pouchergues, les Marmottes à Saint-Lary-Soulan et Gribouille à Aragnouet ;
- Les centres de loisirs les Marmottes à Saint-Lary-Soulan et le centre de loisirs multisites animé par l'AIREL (Sarrancolin, Cadéac et Arreau en période estivale) ;
- Le local jeune situé à Arreau et animé par l'AIREL pour les 12-17 ans ;
- L'Espace de vie social animé par l'AIREL (action autour de la parentalité et du bien vivre ensemble).

Équipements sportifs et culturels : Mise à part les 4 stations de ski, les équipements sportifs sont peu nombreux sur le territoire. Trois gymnases (un en lien avec le collège à Arreau, un sur Saint-Lary et une salle multi-activité sur Loudenvielle). Concernant les équipements culturels, le territoire est pourvu de médiathèques, de bibliothèques, d'un centre culturel multi-activités et de 2 cinémas. A noter également une maison du patrimoine à Saint-Lary.

Équipements sociaux, médicaux et paramédicaux : L'offre de santé est aujourd'hui satisfaisante au regard de la population permanente. Elle est répartie en deux pôles principaux que sont Arreau et Saint-Lary-Soulan (qui dispose chacun d'une maison de santé pluriprofessionnelle), le pôle secondaire de Sarrancolin et les pôles de santé de proximité de Loudenvielle et Adervielle-Pouchergues (16 médecins généralistes libéraux recensés sur la CCAL en 2020).

Desserte numérique : La desserte numérique est très inégale sur le territoire. Les communes de Saint-Lary-Soulan, Ancizan, Arreau et Sarrancolin ont une partie de leur territoire couvert par une offre d'une qualité médiocre à très bonne. Le déploiement de la fibre est en cours.

Réseaux mobiles : La desserte en réseau mobile est également très inégale sur le territoire. Les zones les mieux desservies sont les stations de ski. La partie nord du territoire est couverte essentiellement en 3G, et les vallées d'Aure et du Louron essentiellement en 4G.

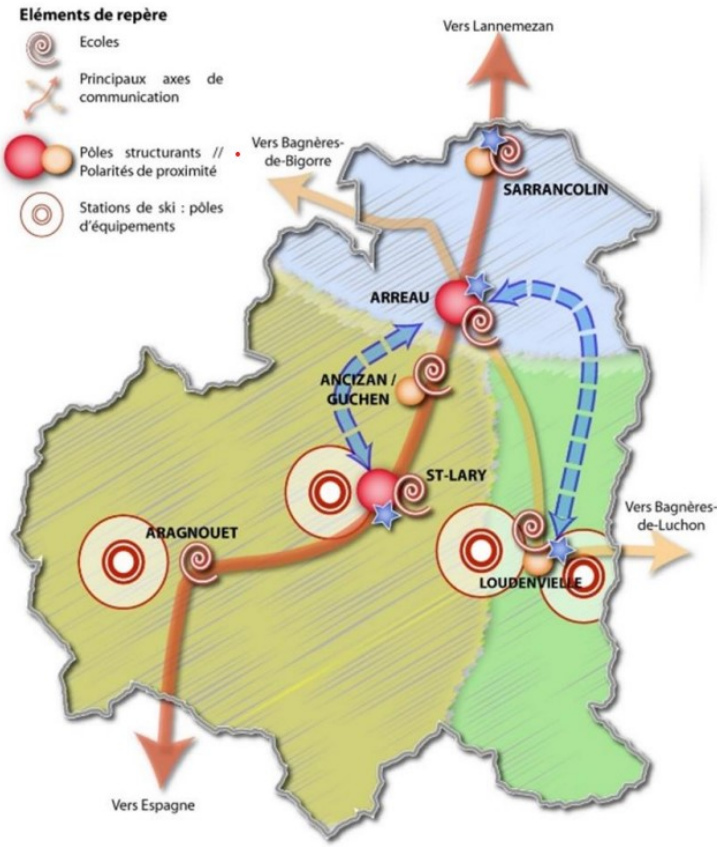

III. ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

III.1. La mobilité

a) Une mobilité contrainte

Le Pays des Nestes se situe au Sud-est du département des Hautes-Pyrénées, en limite de l'Espagne. Son relief et sa structure par vallées en font un territoire fortement contraint en matière de déplacements et d'offres de transports.

L'A64 et la RD 817 qui traversent le nord du territoire d'est en ouest au niveau de Lannemezan et Saint-Laurent-de-Neste et la RD 929 en provenance du Gers constituent les principales portes d'entrée du territoire, avec également la RN 125 qui dessert le secteur Neste-Barousse.

Il existe d'autres portes d'entrée du territoire au niveau des cols (souvent fermés en période hivernale) : le col d'Aspin (RD 918), le col de Peyresourde (RD 618), Le port de Bales (RD 925). Les autres portes d'entrées sont piétonnes (chemins de randonnées).

La RD 929 qui relie l'A64 à Saint-Lary-Soulan traverse du nord au sud les Baronnies et la vallée d'Aure. Identifiée comme route à grande circulation, elle est la principale route du territoire intercommunal.

Les vallées de Lannemezan, du Louron et les Baronnies sont ensuite reliées à la RD 929 ou entre elles par les routes qui constituent les axes de déplacement principaux à l'intérieur du territoire. Le réseau secondaire est diffus, peu dense et permet généralement de relier les villages perchés notamment.

Alors qu'une seule liaison routière directe avec l'Espagne existe au niveau du tunnel d'Aragnouet (RD 173 et RD 118), des chemins de randonnées assurent également le lien transfrontalier.

Le territoire est caractérisé par deux principaux types de déplacements :

- Les déplacements quotidiens, liés aux habitants (déplacements domicile-travail, déplacements liés aux services, transports scolaires),
- Les déplacements touristiques, principalement en saison hivernale et en saison estivale.

La CCPL et la CCNB ont lancé une étude de mobilité en 2021 afin d'identifier les problématiques et de proposer des solutions alternatives aux besoins identifiés : covoiturage, co-partage, transport à la demande, ligne spécifique sur la station thermale de Capvern...

b) Le trafic routier

D'après les données fournies par le Conseil Départemental (voir tableau ci-dessous), le trafic le plus important se situe sur les RD 817 et RD 939 qui comptent de l'ordre de 8500 à 9000 véhicules/jours en moyenne annuelle en entrée/sortie de Lannemezan.

Situation géographique	Route	Nombre véhicules/jour
Entre La-Barthe-de-Neste et Hèches	RD 929a	5 000
Entre La-Barthe-de-Neste et Hèches	RD 929	2 500
Entre Hèches et Arreau	RD 929	6 600
Entre Arreau et Saint-Lary-Soulan	RD 929	5 850
Entrée d'Avajan	RD 918	2 500
St-Lary / Espagne	RD 118/173	1 500
Au niveau d'Anla	RD 925	1 500

III.2. Les modes alternatifs à la voiture

a) Le train et l'avion

Deux gares ferroviaires existent sur le territoire à Lannemezan et Capvern. Ces gares sont desservies actuellement par différents types de train :

- Intercités Arc Atlantiques : ligne Toulouse-Matabiau / Hendaye-Irun,
- TER Midi-Pyrénées : ligne Toulouse-Matabiau / Tarbes ou Bayonne,
- Intercités de nuit : ligne Genève-Cornavin / Hendaye-Irun.

Source : SCOT Piémont du Pays des Nestes

Le territoire compte 3 aéroports internationaux à moins de 150 km de Lannemezan :

- L'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées situé à 30 minutes,
- L'Aéroport Pau-Pyrénées situé à moins d'une heure,
- L'Aéroport Toulouse-Blagnac situé à 1h15 environ.

b) Le bus et les navettes

Depuis le 1er janvier 2020, le réseau MaLigne, géré par le Conseil départemental est entré dans le giron du service public régional qui a pris la compétence pleine et entière de l'organisation des transports scolaires et interurbains.

- Le réseau régional LIO dessert le territoire par l'intermédiaire de 3 lignes régulières :
- La ligne 967 qui depuis Tarbes permet de relier les communes de Capvern et Lannemezan,
- La ligne 964 qui relie les communes de Capvern et Lannemezan,

- La ligne 963 qui, depuis Lannemezan, dessert notamment les communes de La-Barthe-de-Neste, Izaux, Lortet, Hèches, Sarrancolin, Beyrède-Jumet, Camous, Fréchet-Aure, Arreau puis les vallées d'Aure et du Louron.

Si le réseau est physiquement présent, il y a peu de passages de bus. La ligne 964 offre 3 allers-retours par jour avec 1 trajet le matin et 2 trajets l'après-midi. La ligne 963 offre 5 allers-retours par jour, les horaires sont calés sur les arrivées et départs de trains (connexions à Toulouse et Tarbes) avec en moyenne 2 trajets le matin et 3 l'après-midi entre Lannemezan et St-Lary-Soulan dont le dernier départ est à 17h30.

Il existe par ailleurs sur les secteurs Neste et Plateau de Lannemezan des services de transports à la demande (TAD) qui permettent à des personnes peu mobiles de se rendre sur les pôles d'équipements voisins (le mercredi matin afin de rejoindre le marché de Lannemezan, le vendredi matin pour les zones commerciales et le samedi et dimanche pour l'arrivée et le départ des curistes de Capvern…). Ces services existent depuis longtemps (notamment à destination du marché de Lannemezan) et jouent un rôle important pour assurer le service public mais ils peuvent difficilement pallier l'usage des véhicules individuels.

La CCPL est en cours de développement de ce transport à la demande sur des thématique culturelles afin d'amener les personnes sur des spectacles, dans le cadre d'un partenariat avec la Région.

Si certains sites sont à saturation une grande partie de la journée en semaine (échangeur autoroutier, abords de la gare de Lannemezan), le stationnement reste relativement aisé sur l'ensemble du territoire. Notons cependant que certains villages, notamment en zone de montagne, présentent des configurations qui rendent l'accès aux logements et au stationnement complexe.

Il existe une problématique de stationnement des camping-cars qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter les vallées. Les camping-cars ont tendance à se garer en dehors des aires aménagées et payantes qui sont prévues à cet effet : centre-bourg d'Arreau, parking du stade à Saint-Lary, aire de Loudenvielle. Des projets sont en cours afin de répondre à cette forte demande en croissance sur Izaux, le moulin des Baronnies et Lannemezan.

Le territoire du PETR est équipé de 7 sites sur lesquels des bornes de recharges sont à disposition pour recharger des véhicules électriques ou hybrides. Leur déploiement continue avec notamment 3 bornes en cours d'installation à Lannemezan : 2 en centre-ville et une entre l'Hôpital et le Golf.

Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public (données SDE) : 7 points de recharges, 26 bornes (2 Saint Laurent de Neste, 2 La Barthe de Neste, 2 Galan, 2 Capvern, 2 Sarlabous, 2 Arreau, 2 Bourisp, 6 St Lary, 4 Loudenvielle, 2 Peyragudes).

c) *Les mobilités actives et les sentiers de randonnée*

Les mobilités douces sont essentiellement liées au tourisme vert développé sur le territoire. On décompte de nombreux chemins communaux, ainsi que des chemins de grandes randonnées :

- Le GR 78 reliant Carcassonne (Aude) à Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques),
- Le GR 105 reliant le GR78 au niveau de Lortet à l'Espagne (Axe nord/sud),
- Le GR10 reliant l'océan Atlantique (Hendaye) à la mer Méditerranée (Banyuls-sur-Mer) (Axe est/ouest).
- La HRP (Haute Route Pyrénéenne) qui est la traversée des Pyrénées en passant par les crêtes.

De nombreux cyclistes viennent également très nombreux en été pour pratiquer leur activité sur les cols du Tour de France : Col d'Aspin, Col d'Azet, Col de Peyresourde, ….

La V81 ou Véloroute du Piémont Pyrénéen est un itinéraire de 600km qui reliera l'Atlantique à la Méditerranée. Ce projet doit permettre de booster la pratique du vélo en favorisant les déplacements à vélo et l'itinérance douce. Idem pour la Véloroute vallée de la Baïse (V82), ouverte en totalité sur 151km depuis 2020, qui relie le canal de Garonne - écluse Larderet à Vianne (jonction avec la Véloroute Canal des Deux Mers à vélo V80) – et Galan (à 14km de Lannemezan) où elle rejoint la Véloroute du Piémont Pyrénéen V81. Ces véloroutes se croisent sur le territoire du PETR, des échanges avec les territoires voisins pourra sans doute permettre des synergies en faveur de ces aménagements et de l'essor du vélo. En outre, les évènementiels sur le territoire où le vélo est à l'honneur (Cycl'n Trip, Tour de France…) permettront au PETR de rebondir sur l'usage du vélo au quotidien en jouissant d'un rayonnement de communication plus large. En effet, les projets d'aménagements touristiques autour du vélo peuvent profiter aussi à la mobilité du quotidien.

III.3. Les pratiques de mobilité

a) *Les besoins de mobilité*

La voiture individuelle demeure le mode de transport privilégié sur le territoire, aussi bien pour les transports quotidiens que pour la mobilité touristique.

	CCPL	CCAL	CCNB	PETR Pays des Nestes
Au moins une voiture	90,3	90	91,5	91,5
1 voiture	**45,3**	**46,7**	**44,1**	**44,1**
2 voitures ou plus	**45,0**	**43,2**	**47,4**	**47,4**

Source : Insee – RP 2017

Sur le territoire, 91,5% de ménages possèdent au moins une voiture et près de 1 ménage sur 2 (47,4%) ont deux voitures ou plus

b) Les mobilités domicile-travail

Le territoire du PETR compte 12442 actifs en 2017, dont plus de la moitié sur la Communauté des communes du Plateau de Lannemezan. Environ 70% d'entre eux travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence.

	CCPL	CCAL	CCNB	PETR Pays des Nestes
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	**6 543**	**3 306**	**2 593**	**12 442**
Travaillent (%) :				
dans la commune de résidence	32,7	37,8	21,8	**31,8**
dans une commune autre que la commune de résidence	67,3	62,2	78,2	**68,2**
Modes transports (%)				
Pas de déplacement	*5,9*	*8,5*	*5,7*	***6,6***
Marche à pied (ou rollers, patinette)	*4,4*	*14,9*	*3,8*	***7,1***
Vélo (y compris à assistance électrique)	*0,6*	*1,2*	*0,5*	***0,7***
Deux-roues motorisé	*0,9*	*0,5*	*1,2*	***0,9***
Voiture, camion ou fourgonnette	*87,2*	*72,9*	*87,4*	***83,5***
Transports en commun	*1,0*	*2,1*	*1,2*	***1,3***

Source : Insee – RP 2017

La voiture reste le mode de transport très majoritairement privilégié avec plus de 83% des actifs du territoire du PETR qui l'utilisent pour se rendre à leur lieu de travail.

L'utilisation des mobilités douces est plutôt à la marge avec 8% des actifs se rendant au travail à pied ou à vélo (y compris à assistance électrique). Les pratiques sont cependant distinctes selon les EPCI : la pratique de la marche à pied est plus marquée sur le territoire d'Aure-Louron (14,9% des actifs de la CCAL). La pratique du vélo reste marginale sur l'ensemble du territoire avec moins de 1% concernés par ce mode de déplacement pour se rendre au travail.

L'utilisation des transports en commun (1,3% des actifs) est très marginale en cohérence avec l'analyse de l'offre (nombre de lignes et fréquence).

c) Les mobilités domicile-études

Du fait de leur poids démographique faible, toutes les communes ne possèdent pas leur propre équipement scolaire, ce qui génère des flux entre le domicile et les lieux d'études.

Situées dans la zone urbaine du plateau de Lannemezan ou le long des axes, les flux domicile-école restent limités à proximité des polarités.

Les flux domicile-collège et domicile-lycée sont eux naturellement plus importants du fait de la présence de 3 collèges (Arreau, Saint-Laurent et Lannemezan) ainsi que d'1 lycée et 1 CFPPA[4] à Lannemezan.

III.4. Energie et Climat

a) Climat / transition énergétique

- *Consommations et émissions*

La consommation énergétique du territoire représente 41,1 MWh par habitant par an, soit le double de la moyenne régionale qui est de 20,5 (la moyenne est de 24,3 dans les Hautes-Pyrénées).

Consommations énergétiques du territoire, toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage (OREO 2019) : **1 313 709 MWh (41,1 MWh/habitant)**

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (OREO 2019) : **342 milliers de teqCO2 (10.7/habitant)**

Les émissions de gaz à effet de serre représentent elles aussi plus du double de la moyenne régionale avec 10,7 tonnes équivalent CO2 par habitant (contre 4,8 en moyenne en Occitanie).

- *Les énergies renouvelables (EnR)*

Plus de 40% des énergies produites sur le PETR sont des énergies renouvelables, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (39,2%) et près du double de la moyenne régionale (22,6%), notamment grâce à la CCAL où la part des EnR représente 170,6% des énergies produites sur le territoire en 2019.

Production annuelle d'EnR (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) Données OREO 2019 – toutes filières EnR : **537516 MWh**

Part de la production d'EnR dans la consommation d'énergie (Données OREO 2019) : 40.9**%**

Les principales sources de production d'EnR sur le Pays des Nestes sont l'hydroélectricité et les bioénergies thermiques (bois). Il existe aussi une petite production de solaire photovoltaïque. Les autres sources de production d'énergie renouvelable (éolien, bioénergies électriques et biométhane injecté ne sont pas présentent sur le territoire.

[4] Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

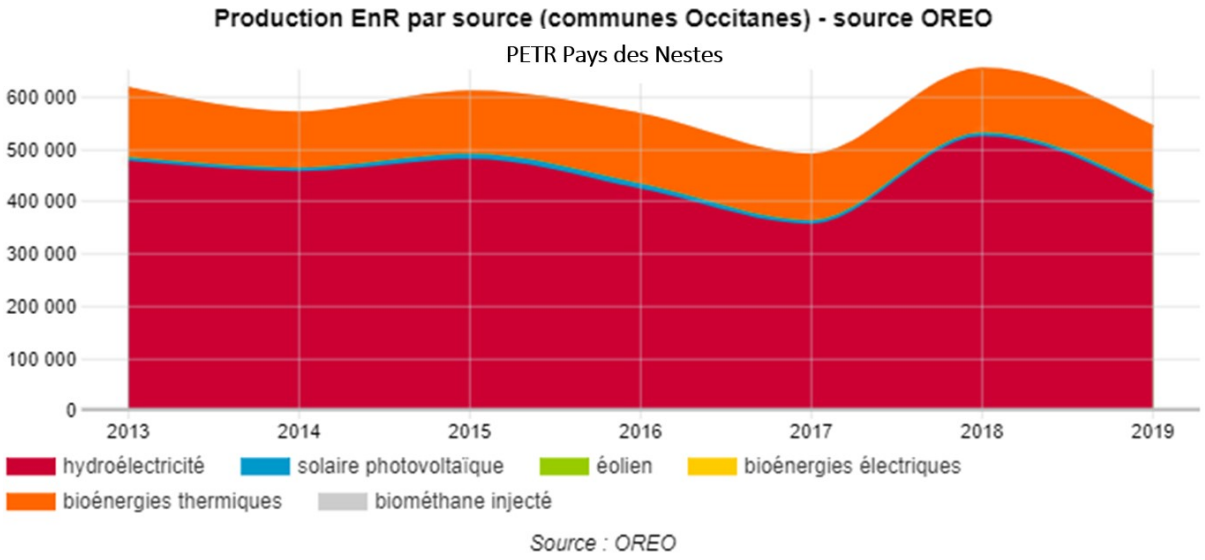

Source : OREO

- *L'hydroélectricité*

L'hydroélectricité représente les ¾ de la production en EnR sur le Pays des Nestes. Le territoire est concerné par plusieurs centrales hydroélectriques, en particulier sur le territoire de la CCAL qui dispose actuellement de 20 centrales. La production énergétique globale qu'elles représentent est de 476 GWh /an.

Production annuelle d'hydroélectricité sur production totale d'EnR du territoire (Données OREO 2019) : **75,7 %**

Les centrales hydroélectriques du territoire fonctionnent soit au fil de l'eau, soit au niveau de lacs ou réservoirs. Les centrales les plus importantes sont :

- Usine Saint Lary (10,2 GWh/an),
- Usine Tramezaïgues Génos (84,5 GWH/an),
- Usine Eget Aragnouet (76,4 GWh/an),
- Usine Fabian Aragnouet (63 GWh/an).

Il ne semble pas que d'autres sites d'exploitation de grande dimension puissent être développés, des projets sont en revanche recensés sur des petits cours d'eau ou l'aménagement de retenues pour une exploitation hydroélectrique

- *Bois-énergie*

Cette énergie locale permet de valoriser les déchets de l'exploitation forestière tout en participant à la transition énergétique en proposant une solution de production d'eau chaude utilisant un matériau renouvelable. Les projets de chaufferies automatiques au bois s'adaptent aux besoins des

collectivités et des entreprises du territoire et bénéficient d'aides de la part de l'ADEME et de la Région Occitanie.

Plusieurs chaufferies au bois sont déjà présentes sur le Pays, comme celle des logements communaux de Bourisp (granulés) ou celle de Balnéa à Loudenvielle (plaquettes forestières). Des projets sont en réflexion, par exemple pour le siège de la CCAL à Arreau, ou vont passer en construction prochainement comme le projet de maison d'assistantes maternelles à Ancizan. Tous les projets possèdent des caractéristiques propres et ont besoin d'être étudiés spécifiquement afin de dimensionner au mieux les installations bois.

Production annuelle bois-énergie sur production totale d'EnR (Données OREO 2019) : **22,8%**

Nombre de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible :

- **1 à Loudenvielle, pour chauffer le centre thermo-ludique Balnéa (combustible : plaquettes forestières)**
- **11 chaudières à bois, 5 à granules et 6 à plaquettes (1100kw)**

L'approvisionnement en bois-énergie est un détail à ne pas oublier, il faut qu'il puisse être continu pour assurer une production de chaleur en fonction des besoins des bâtiments et des aléas climatiques. Une plateforme bois-énergie s'est installée à Lannemezan, Estera, afin de proposer aux maitres d'ouvrage une livraison de plaquettes forestières locales (bois provenant d'un rayon de 80km) et de qualité (labellisé Qualité Bois-Energie Occitanie). Cette plateforme alimente une bonne partie du département ainsi que les départements voisins. Les capacités de stockage/séchage y sont assez importantes pour couvrir les besoins futurs des projets de chaufferies bois. Côté granulés, des fournisseurs sont présents notamment au Sud-Ouest de la Haute-Garonne pour assurer les livraisons du combustible dans les silos du Pays. A ce jour, nous n'avons pas d'unité de granulation sur le département, la demande n'étant pas assez présente pour justifier les investissements importants d'une telle industrie.

- *Le photovoltaïque*

Deux parcs photovoltaïques sont en service sur le territoire du Pays des Nestes ; ces derniers sont localisés sur les communes d'Uglas et d'Izaux. Des projets ont également été déposés sur les communes de Avezac-Prat-Lahitte, Libaros et Lannemezan. D'autres sont à l'étude sur le territoire de la CCNB notamment.

Production annuelle solaire sur production totale d'EnR du territoire (Données OREO 2019) : **1,5%**

La part du solaire dans la production d'énergie renouvelable reste très marginale sur le PETR (1,5%), le reste de la production d'EnR est assuré par l'hydroélectricité et le bois-énergie (98,5%).

- *L'hydrogène*

Accélérateur de la transition vers la neutralité Carbonne, l'hydrogène vert est produit par l'électrolyse de l'eau. Le PETR du Pays des Nestes est Territoire d'Industrie et dans ce cadre le développement de la production d'hydrogène est une priorité pour le territoire.

Les trois Communautés de Communes, en partenariat avec les Communautés de Communes du Territoire d'Industrie travaillent sur le lancement d'une étude prospective sur la production d'hydrogène vert et ses usages. La production de vélo à hydrogène est une priorité.

En ligne de mire notamment la réouverture d'une ligne SNCF entre Montréjeau et Luchon : premier train à hydrogène avec la réouverture de deux gares en Pays des Nestes : Saléchan et Loures Barousse.

En amont, de premières réflexions avait été initiées en 2020 au travers d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de production d'hydrogène vert dans l'objectif d'une redynamisation du site industriel de Beyrède par la CCAL.

Une unité de production d'hydrogène est aussi en cours d'installation sur le site de Lannemezan pour une production de 50 mégawatts. La production se fera à partir d'énergie verte solaire et éolienne. Une action est en cours sur la CCPL pour identifier le potentiel et les projets photovoltaïques sur le territoire.

- *La Géothermie*

La géothermie permet de produire différents types d'énergie en fonction de la température de la chaleur puisée dans le sous-sol. En fonction des calories captées, l'eau chaude est valorisée pour des installations de chauffage ou de la climatisation à usage des maisons individuelles et des bâtiments, ou pour la production d'électricité. C'est une énergie renouvelable, source d'indépendance énergétique et à faible émission de gaz à effet de serre (GES).

La France a engagé une politique volontariste pour soutenir le développement de la filière : simplification du cadre réglementaire pour la géothermie de minime importance, aides à l'investissement, soutien à la production d'électricité renouvelable, fonds de garantie géothermie et soutien à la recherche et à l'innovation.

Sur le Pays des Nestes plusieurs projets sont en cours notamment sur St Laurent de Neste (Maison du Savoir) et à l'étude sur la zone PPI.

b) Etat des systèmes de chauffage

Plus du tiers des résidences principales sont chauffées au bois sur le Pays (37,6) et un peu plus du quart à l'électricité (26,3). Les autres combustibles utilisés sont les produits pétroliers (20,4%) et gaz naturel (15,5%).

Cette répartition contraste avec celle de la région où près de la moitié des résidences principales se chauffent à l'électricité et plus du quart au gaz naturel (26,5%), le bois et les produits pétroliers (fioul…) ne représentant qu'une faible part (respectivement 14,2 et 11,45%).

Mode de chauffage des résidences principales
PETR du Pays des Nestes

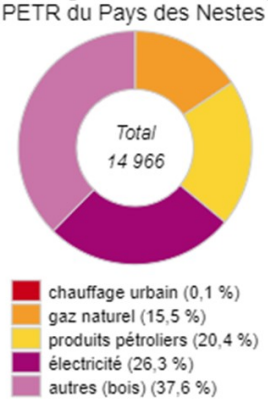

Source : Insee - OREO - 2019

c) Rénovation énergétique

Selon les diagnostics de performance énergétique (DPE) exploitables (9,3% du parc), la répartition des logements par étiquette énergétique montre que plus de la moitié (58%) des logements du PETR peuvent être classés en performance énergétique moyenne (C,D,E), tandis que les logement énergivores (F) à très énergivores (G) représentent près de 40% du parc.

Les logements économes (B) à très économes (A), ne représentent que 2% des logements du territoires.

Répartition des logements par étiquette énergétique
PETR du Pays des Nestes

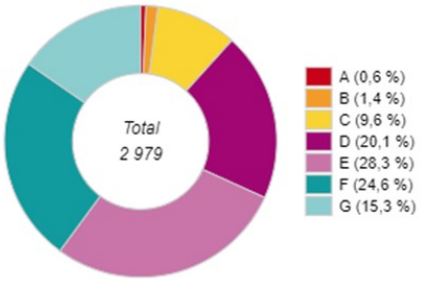

Source : ADEME DPE - retraitement DREAL

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises (source Picto) : **272 LLS > classe D soit 42 % du parc**[5]

Malgré les Trois OPHA menées sur le territoire du piémont depuis 2012, 42% du parc reste considéré comme des passoires thermiques.

Une OPAH est en cours actuellement entre la CCPL et la CCNB ; Ces communautés de Communes accueillent des permanences de l'ADIL, RENOV'OCCITANIE65[6] et SOLIHA pour l'OPAH afin d'accompagner au plus près les habitants et les inciter à réduire leur consommation en travaillant sur leur isolation et des systèmes de chauffage performant.

[5] Source : ADEME (exploitation DREAL)

[6] Guichet de la Rénovation Energétique sur les Hautes-Pyrénées : c'est le service public de la rénovation énergétique

III.5. La gestion des déchets

a) Le traitement des déchets

Le SMTD (syndicat mixte de traitement des déchets) assure la compétence de traitement des déchets ménagers pour le département des Hautes-Pyrénées. Il gère notamment l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux), le centre de tri, ainsi que l'aire de compostage, tous trois situés à Capvern. Le SMECTOM du plateau de Lannemezan, Neste et Coteaux est l'intermédiaire entre le SMTD65 et les collectivités adhérentes.

b) La collecte des déchets

Le territoire du PETR du Pays des Nestes est couvert par le SMECTOM du plateau de Lannemezan, Neste et Coteaux pour la collecte des déchets, à part :

- Les communes d'Arné et d'Uglas sur la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan qui sont couvert par le SIVOM de St Gaudens/Montréjeau/Aspet/Magnoac.
- Les communes de l'ex-Communauté de communes de la Barousse qui sont couvertes par le SIVOM du Haut Comminges auprès duquel elles ont transféré la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers. La collecte se fait par des points d'apport volontaire. Chaque commune dispose d'une aire de collecte.
- Les communes des ex-Communautés de communes de la vallée du Louron, de la Haute Vallée d'Aure, d'Aure 2008, qui gèrent en régie leur collecte via la Communauté de commune Aure Louron

Le SMECTOM assure la gestion de 7 déchetteries, dont 5 sont sur le territoire du PETR sur les communes de Galan, Capvern, Hèches, Nestier et Grézian. Le SMECTOM a mis en place également la Recyclerie du Plateau qui permet de récupérer des objets en état de réemploi, dans les déchetteries du SMECTOM ou au magasin, afin de les remettre en vente à petits prix.

Les déchetteries sur le Pays des Nestes

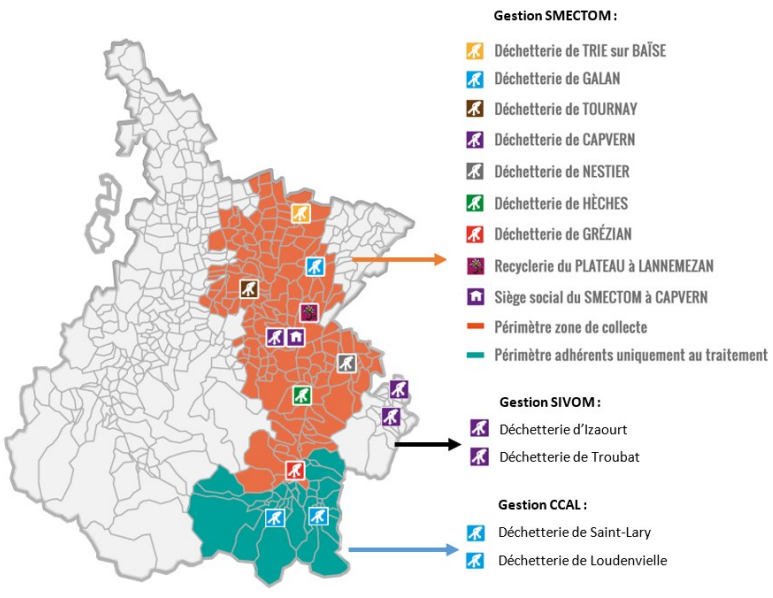

Le SIVOM du Haut-Comminges gère quant à lui 3 déchetteries, dont 2 sont sur le territoire du PETR sur les communes d'Izaourt et de Troubat. Le traitement des déchets est réalisé par le SIVOM de St Gaudens/Montréjeau/Aspet/Magnoac.

La CCAL assure la gestion de 2 autres déchetteries sur Saint-Lary et Loudenvielle.

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte ou en bac de regroupement. La collecte sélective se fait en porte à porte, sinon par des bacs de regroupement ou en point d'apport volontaire.

Des colonnes de récupération du verre ont été mises en place sur tout le territoire.

Le SMECTOM propose également aux écoles volontaires un projet pédagogique, qui consiste à proposer des animations auprès des enfants pour les sensibiliser au tri, à la gestion, voire la valorisation des déchets.

III.6. La biodiversité

Le PETR du Pays des Nestes possède une richesse exceptionnelle d'espaces naturels à la biodiversité remarquable. La richesse environnementale du territoire se traduit par la présence de nombreuses mesures de connaissance, gestion et protection du patrimoine naturel (voir carte).

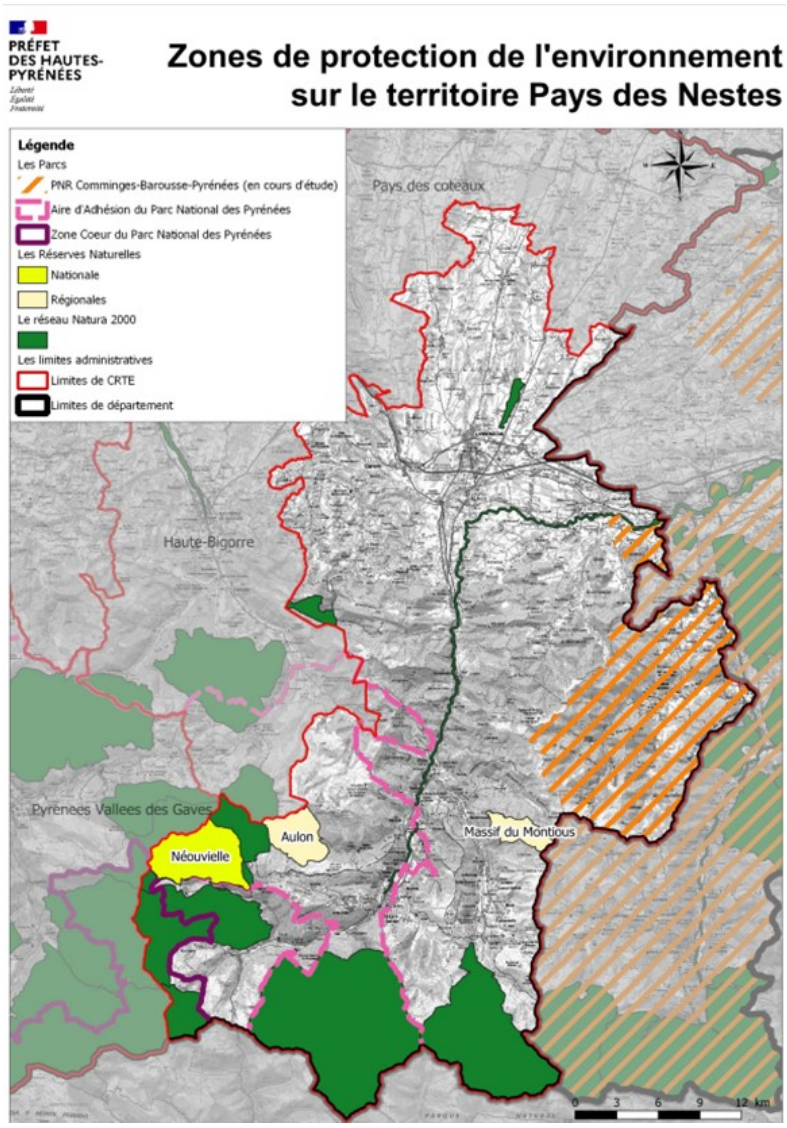

a) La biodiversité sur la zone montagne (territoire de la CCAL)

Le territoire de la Communauté de communes Aure Louron, **est l'une des portions du massif pyrénéen les plus remarquables en termes de biodiversité**, comme le met en avant l'état initial de l'environnement réalisé dans le

cadre du PLUi valant SCoT. Cette caractéristique repose essentiellement sur l'état préservé d'une grande partie du territoire, sur la grande variété des milieux naturels que permet une topographie très marquée, mais aussi sur l'histoire géologique (cycles de glaciations) faisant de cet espace un refuge pour certaines espèces arctiques. Enfin, les conditions climatiques montagnardes particulières du massif du Néouvielle expliquent également cette biodiversité exceptionnelle (espèces présentes en limites d'aires de répartition). Ces caractéristiques permettent un taux d'endémisme important, pour des espèces peu mobiles (insectes, flore), mais aussi pour certaines espèces de vertébrés, symboles de la chaîne centrale pyrénéenne (Euprocte des Pyrénées ou Calotriton des Pyrénées, Desman, Lézard de Bonnal…). La qualité des milieux naturels permet la présence d'un nombre important d'espèces patrimoniales (menacées d'extinction et/ou protégées), trouvant refuge dans ces espaces où les perturbations anthropiques sont faibles.

Une grande proportion du territoire présente un caractère remarquable ; cependant certains espaces se démarquent :

• Les zones humides, notamment d'altitude, très diversifiées : L'eau est très présente sur les espaces d'altitude du territoire, notamment sous la forme de nombreux lacs et d'innombrables laquets, accompagnés de milieux humides de grande qualité (eaux stagnantes, tourbières hautes actives, tourbières basses alcalines…). Ces espaces présentent un caractère patrimonial exceptionnel et semblent être dans un bon état de conservation globalement, même si certains sites présentent un état moyen ou mauvais.

• Les pelouses et pâturages d'altitude : Le territoire présente une grande variété de pelouses et pâturages d'altitude (Nardaies, mégaphorbiaies…), leur conférant une grande richesse écologique. Situés principalement aux étages subalpin et alpin, ces milieux présentent dans leur ensemble un bon état de conservation. Cependant, la fermeture des milieux (notamment par le pin à crochets et le rhododendron), bien que lente à ces altitudes, est observée sur une grande partie du territoire. La baisse de la pression pastorale est sans doute la première cause de cette fermeture, les milieux tendant aujourd'hui vers un nouvel équilibre. L'érosion et le piétinement, causés notamment par la pression touristique, peuvent dégrader très ponctuellement de petites surfaces. Pour autant, la proportion de milieux ouverts d'altitude concernée par cette menace reste très faible au regard de la surface totale présente sur le territoire.

• Les prairies de fauche de fond de vallées : Les fonds de vallées (notamment les deux Nestes) présentent encore aujourd'hui des pratiques culturales jouant un rôle de support de la biodiversité. Largement constitué de prairies, l'espace agricole des vallées héberge une biodiversité peu reconnue au regard des espaces d'altitude (peu ou pas de zonages soulignant sa qualité). La variété des milieux

(prairies mésophiles, prairies inondables, prairies tourbeuses, bas marais) démontre le bon état de préservation de ces espaces. La progression, relative, de l'urbanisation représente la menace la plus importante pesant sur ces milieux. Dans une moindre mesure, le changement des pratiques culturales (encore marginal) peut également peser comme une menace supplémentaire sur ces milieux.

• Les pinèdes à crochets : Les forêts d'altitude à pins à crochets représentent l'un des éléments remarquables du territoire de la Communauté de communes Aure Louron offre la plus haute fôret de pins à crochets d'Europe. Situées aux étages montagnards (où l'on retrouve également le pin sylvestre), mais surtout subalpins, ces forêts sont généralement assez ouvertes et abritent un « sous-bois » également très intéressant sous le spectre écologique (rhododendron notamment). De nombreuses espèces de faune (Grand Tétras, Bec croisé, rongeurs, Pic épeiche…) sont liées à sa présence car il représente une ressource (refuge, alimentation) très importante à cette altitude. La dynamique de ces milieux tend plutôt vers la colonisation de nouveaux espaces mais quelques phénomènes menaçant la qualité des habitats ont été identifiés et notamment l'observation d'une mortalité élevée de ceux-ci. Ce phénomène est étudié actuellement par l'ONF.

• Les boisements anciens : Au regard de la dynamique générale de la forêt en métropole (grande recolonisation depuis plus d'un siècle), les « vieilles forêts » occupent une faible proportion des espaces boisés, le Groupe d'Etudes des Vielles Forêts ont étudié le secteur et sur la surface forestière du Pays des Nestes, il y a 4% de vielles forêts. Ces dernières, notamment grâce à la forte proportion de bois mort et de vieux arbres, hébergent une biodiversité qui leur est souvent strictement inféodée (insectes saproxyliques, lichens, mousses…) et représentent, par leur rareté, un patrimoine écologique sensible. Les « vieilles forêts » sont difficilement localisables géographiquement, mais la topographie très marquée du territoire permet de supposer que le territoire Aure Louron comporte ce type de forêt. Toutefois les boisements des secteurs du Néouvielle sont identifiés par le Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts Pyrénéennes comme abritant potentiellement des « vieilles forêts ».

• Les milieux rupestres et glaciers : Espace minéral, les milieux rupestres occupent une part importante du territoire (15%). Sous cette appellation sont regroupés différents types de milieux rocheux (glaciers, éboulis parfois humide, falaises, pentes rocheuses…) pouvant abriter des espèces très spécifiques (flore chasmophytique comme l'Androsace des Pyrénées). A l'exception des glaciers permanents, ces milieux présentent un bon état de conservation. La dynamique actuelle des glaciers permanents est très négative. Depuis 150 ans, l'ensemble des glaciers pyrénéens présente une réduction spectaculaire de leurs surface (80 à 90%, RENE, 2004), leur conférant un état de conservation mauvais. Bien que la réduction de la surface des glaciers à l'échelle géologique soit d'origine naturelle (période interglaciaire), l'accélération des dernières décennies est probablement due au réchauffement climatique d'origine anthropique.

b) La biodiversité sur la zone du piémont (territoires de la CCNB et de la CCPL)

Au nord, l'eau est très présente sur les espaces du piémont collinaire et des coteaux à hauteur du plateau de Lannemezan, présence soulignée par de nombreuses rivières, accompagnées de milieux humides de grande qualité (eaux stagnantes, tourbières actives, vallons et landes humides…). **Ces espaces humides et de ripisylves** présentent un caractère patrimonial exceptionnel et semblent globalement être dans un bon état de conservation. Les nombreux cours d'eau qui jalonnent le territoire du SCoT hébergent des espèces sensibles aux pollutions qui témoignent d'une bonne qualité des eaux (Truites fario, Lamproie de Planer, Chabots, vairons, Ecrevisse à pattes blanches, Desman des Pyrénées, Loutre en phase de recolonisation) à raison d'activités économiques humaines peu contraignantes pour l'environnement notamment dans la vallée du Nistos. De nombreuses espèces utilisent les berges de ces cours d'eau pour orienter leurs déplacements. Les principales menaces pesant sur ces milieux restent la perturbation du régime hydraulique des cours d'eau et le rejet de substances polluantes dommageables pour les réservoirs d'eau. Menaces préjudiciables pour la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques où les ripisylves sont un exemple d'écotone, très riche en biodiversité, ayant fonction de corridor biologique pour de nombreuses espèces.

Le territoire du piémont du Pays présente une grande variété de **pelouses d'altitude et de pâturages**, leur conférant une grande richesse écologique. Situés principalement aux étages montagnard et subalpin, ces milieux ouverts constituent des zones de nidification pour la Perdrix grise des Pyrénées et le Lagopède alpin (occasionnellement). Auparavant maintenus par une agriculture traditionnelle, aujourd'hui en déclin, la fermeture des espaces agricoles est observée sur une grande partie du territoire par une reconquête forestière, ce qui constitue la principale menace sur ces milieux.

Les fonds de vallées jouent un rôle de support de la biodiversité. Pour partie constitué de prairies, l'espace agricole des vallées héberge une biodiversité peu reconnue au regard des espaces d'altitude (peu ou pas de zonages soulignant sa qualité). La variété des milieux (prairies mésophiles, prairies inondables, prairies tourbeuses, bas marais) démontre le bon état de préservation de ces espaces. Marqueur d'une activité agricole orientée vers l'agropastoralisme, les prairies de fauche présentes en-dessous des lisières boisées offrent un cortège diversifié d'habitats pour la faune et la flore. La progression, relative, de l'urbanisation peut peser comme une menace sur ces milieux.

L'espace des plaines et coteaux est caractérisé par l'alternance de champs, de prairies et de boisements (parfois artificiels), inclus dans un relief de type collinéen. Aujourd'hui encore, la mosaïque paysagère, orientée vers la polyculture élevage représente un milieu favorable à la biodiversité. Les espaces les moins contraignants (plaine et larges vallées) concentrent les zones bâties et les infrastructures, sources de difficultés pour le déplacement des espèces sauvages.

Les peuplements forestiers occupent une part importante du sud du territoire du Piémont, notamment dans les vallées du Nistos et de la Barousse. Les grandes zones forestières de feuillus abritent de nombreux rapaces (Aigle Botté, Bondrée apivore, Autour des palombes) et constituent des zones d'hivernage et de reproduction du Grand Tétras. Un peuplement de chênes verts de la vallée de l'Ourse présente un intérêt de par sa rareté dans ce contexte de piémont. Les principales menaces pesant sur ces milieux sont la mise en place de pistes d'exploitation qui peuvent causer des dérangements pour la faune (oiseaux). Certaines zones en phase de déprise agricole sont affectées par une reconquête forestière qui descend au plus bas des vallées, notamment en Barousse. Pour autant, ces jeunes boisements présentent peu d'enjeux sur le plan écologique à l'heure actuelle.

Espace minéral, les milieux rupestres occupent une surface négligeable sur le territoire du SCoT piémont du Pays des Nestes, mais jouent un rôle important sur le plan écologique. Sous cette appellation sont regroupés différents types de milieux rocheux (falaises, pelouses basophiles, éboulis parfois humides, grottes, gouffres, pentes rocheuses…) pouvant abriter des espèces de plantes très caractéristiques des falaises calcaires (Dethawie à feuilles fines, Saxifrage de Burser, Ramonde des Pyrénées, Bartsie en épi). Les zones de falaises et cavités souterraines (Gouffre d'Esparros en Baronnies et gouffre de la Saoule en Barousse) permettent la nidification d'un bon nombre de rapaces (Aigle Botté, Percnoptère d'Egypte une espèce particulièrement menacée, Grand-duc) et de chiroptères (le Grand et le Petit Rhinolophes y hibernent) rattachés à ce type de milieu. Les principales menaces pesant sur ces milieux sont les aménagements lourds, les substances polluantes et les déboisements qui peuvent y être entrepris.

c) Les espaces forestiers

Le PETR du Pays des Nestes s'étend sur 133 000 hectares, concernant 146 communes. La forêt représente 40 % du territoire avec plus de **50 000 hectares de forêt**. La forêt est présente des plaines et plateaux jusqu'au milieu montagnard. Chaque année la forêt gagne du terrain à cause de la déprisse agricole qui a laissé des terres à l'abandon. La perception de la forêt peut être négative dans ces villages où la reconquête forestière est présente. Dans d'autres milieux, elle peut être positive, perçu comme un poumon du territoire, un milieu divertissant où il fait bon vivre.

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable :

- ONF : 40 869 ha (dont ~ 19 543 PEFC)
- CRPF : 3 342 ha (dont ~ 2 004 PEFC)
- PEFC : 21 547 ha

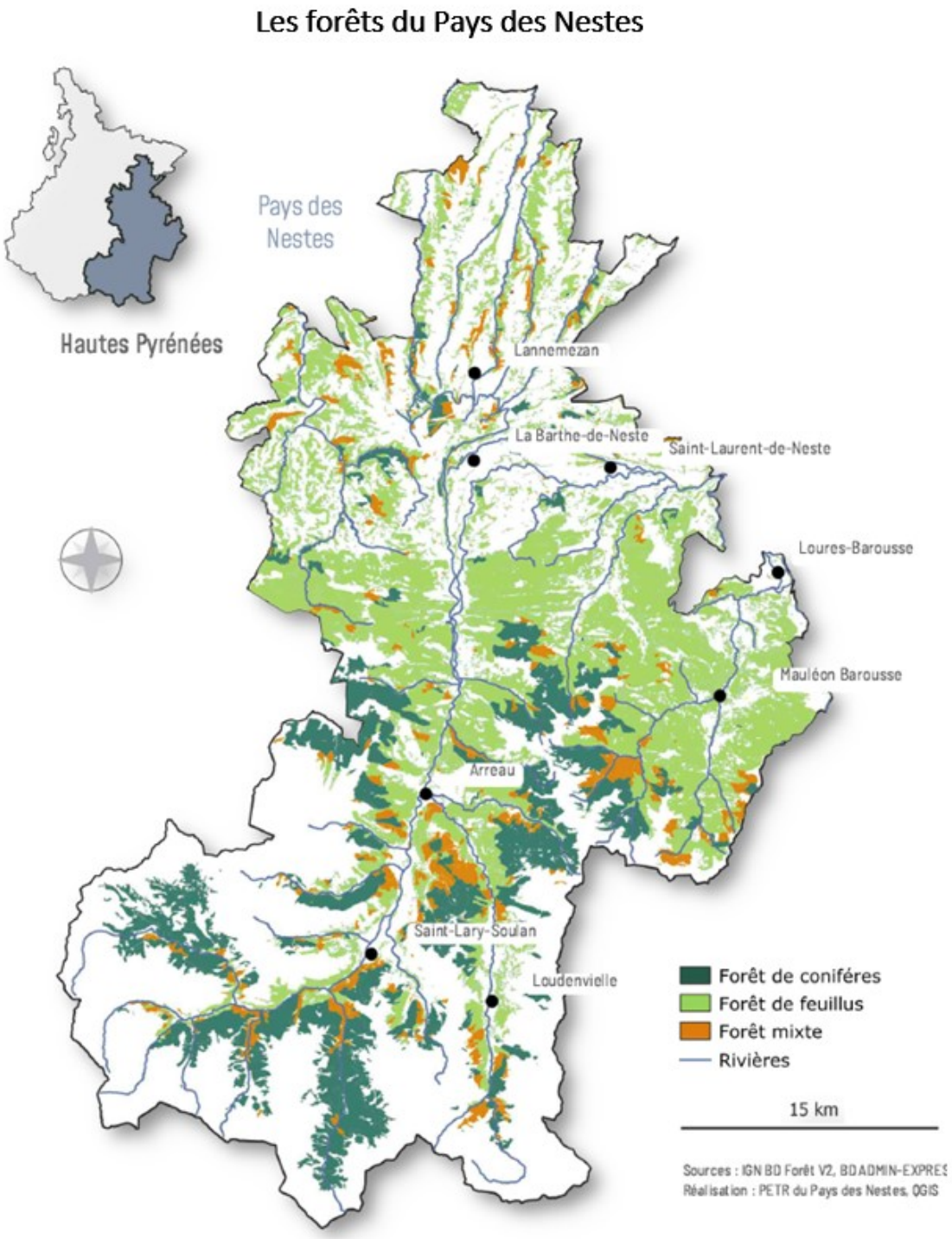

Les forêts sont une composante essentielle du paysage du Pays des Nestes. Leurs richesses et diversités viennent de l'adaptation à la topographie et à l'étagement climatique. On distingue deux types principaux : les forêts de feuillus et les forêts de conifères.

Au nord du PETR du Pays des Nestes, les forêts sont principalement feuillues, avec la présence notamment du chêne, et localement mixtes, composées de feuillus et de résineux (souvent hêtre et sapin).

Au centre, les forêts de feuillus dominent, avec de grandes forêts de hêtres. Les forêts mixtes de hêtraies sapinières apparaissent progressivement en prenant de l 'altitude.

Au sud, l'altitude plus élevée favorise les forêts de résineux. La forêt de pins à crochets du Néouvielle fait partie des forêts les plus Hautes d'Europe.

Les vieilles forêts du Pays des Nestes ont été recensées. Ces joyaux de biodiversité représentent 4 % des forêts du Pays des Nestes.

Grâce à l'initiative locale des élus de créer une charte forestière, le PETR confie au bureau d'étude de l'ONF la réalisation de la charte forestière**. Ce document d'orientation permet de faire le lien entre le développement économique, écologique, culturel et social du territoire**. La richesse écologique des milieux forestiers est à prendre en compte lors de la mise en place d'une action forestière. L'objectif de la charte forestière est de construire un projet collectif, où la forêt et le bois sont des leviers de développement local tout en assurant une continuité écologique. Cette charte repose sur une démarche de concertation libre et ouverte, entre tous les acteurs de la forêt et de la filière bois. Cela se concrétise par **un programme de 15 actions qui s'articule autour des 6 axes suivants** :

1. **Animation la charte forestière :** Instance de gouvernance, mise en réseau, communication, création d'un annuaire
2. **Dynamisation de la gestion des zones boisées** : animation et sensibilisation à la gestion durable, ingénierie financière, mise en place d'un plan de développement de massif
3. **Promotion du bois local** : valorisation du bois local, promouvoir la marque Bois des Pyrénées, soutenir les filières en circuits-courts de bois d'œuvres, énergies, industries…
4. **La gestion de la biodiversité :** gestion durable des forêts, sensibilisation à l'environnement, prévention des dégâts liés à la faune sauvage et aux bétails… Mettre en place un projet pédagogique, résilience et adaptation des forêts au changement climatique
5. **La structuration de l'offre d'accueil** : structurer l'offre de randonnée dans les zones boisées, valorisation du patrimoine culturel, environnemental…
6. **Foncier et sécurité** : Piste DFCI, foncier forestier

Un annuaire des professionnels de la forêt et du bois est disponible sur le territoire, il regroupe une centaine d'acteurs de la filière et permet de favoriser les circuits courts. Cet annuaire est disponible sur le site internet du Pays des Nestes (www.paysdesnestes.fr).

d) Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de constituer un réseau de sites choisis pour abriter des habitats naturels ou des espèces identifiées comme particulièrement rares et menacées. Il est composé de sites désignés en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ». La création de ce réseau n'a pas pour but d'interdire toute activité humaine sur ces zones. Mais, pour chaque aménagement sur un site appartenant au réseau Natura 2000 une évaluation des incidences du projet est réalisée, en parallèle de l'étude d'impact. Les objectifs de protection des espèces et des habitats des sites Natura 2000 à prendre en compte sont fixés dans des documents d'objectifs (DOCOB).

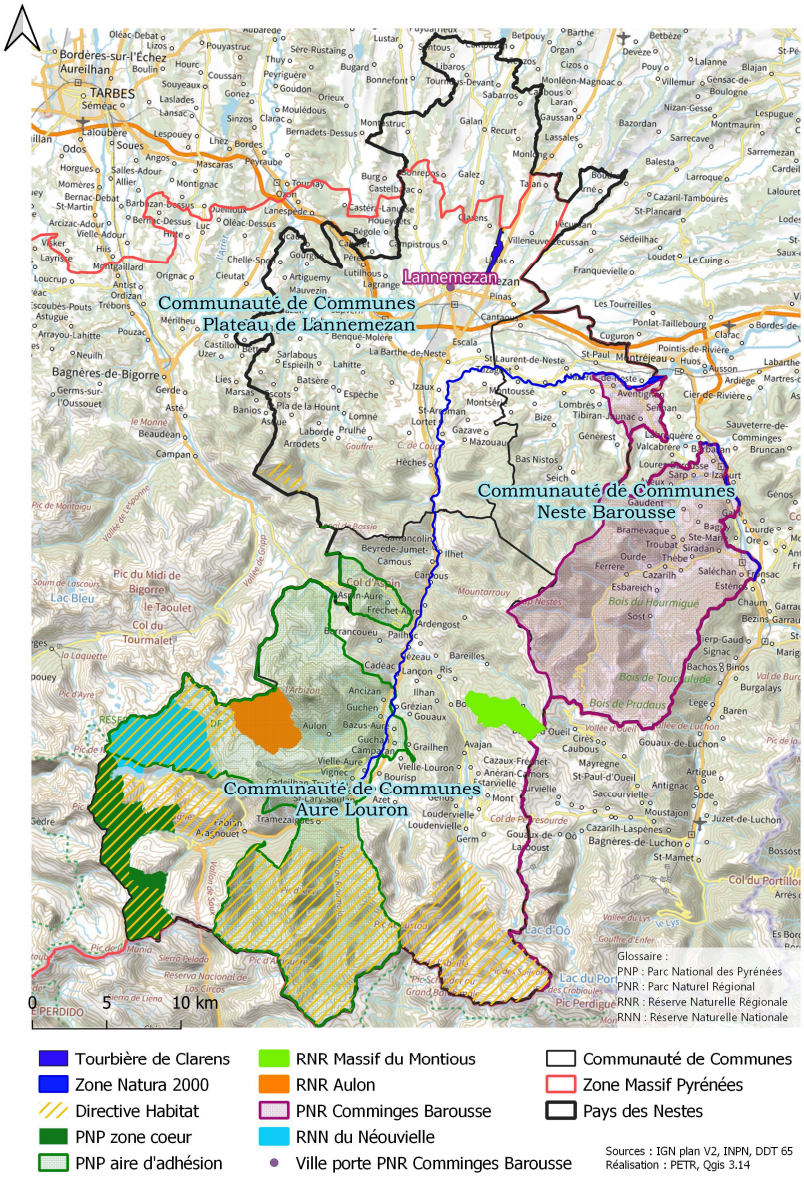

Ceux-ci planifient pour six ans, la gestion de chacun des sites Natura 2000.

Le territoire du Pays des Nestes est concerné par plusieurs sites Natura 2000 (cf. carte ci-contre) :

4 d'entre eux couvrent une partie du massif montagneux :

- Néouvielle
- Pic Long Campielh
- Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude
- Haut-Louron : Aygues Tortes, Caillauas, Gourgs Blancs

2 sont en lien avec le réseau hydrographique et les milieux humides associés

- Tourbière de Clarens

– Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste

1 concerne un massif forestier :

– Hautes-Baronnies, Coume de Pailhas

e) Les ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire différencie deux types de zone :

- les ZNIEFF de type I sont des sites de superficie en général limitée
- les ZNIEFF de type II concernent les grands ensembles naturels

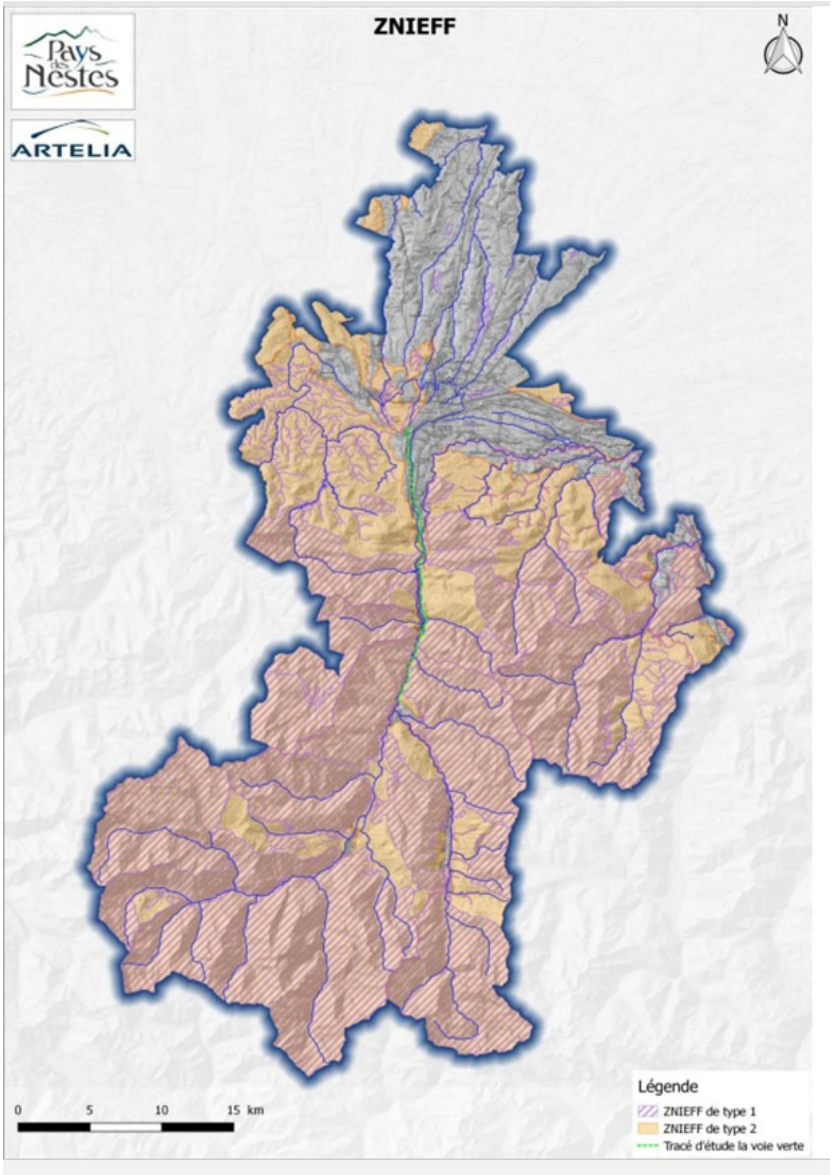

Le territoire du Pays des Nestes est concerné par 58 ZNIEFF couvrant intégralement les 2/3 sud du territoire (Cf carte).

f) Les espaces de protection

Comme indiqué sur la carte précédemment, une partie du territoire du PETR du Pays des Nestes est compris dans la zone du Parc National des Pyrénées. Trois Réserves Naturelles (Une nationale et deux Régionales) sont sur le territoire du PETR du Pays des Nestes : Néouvielle, Montious, Aulon.

Le territoire est aussi concerné par d'autres dispositifs tels que 2 arrêtés de biotope sur la commune d'Ancizan, dans la zone du Parc national.

Pour finir, il est à noter qu'une large partie sud du territoire du PETR du Pays des Nestes est intégré à la Réserve internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi (RICE), espace à l'intérieur duquel, des mesures ont été prises pour réduire la pollution lumineuse, afin de retrouver et de préserver un ciel pur, et par conséquent l'accès au ciel étoilé.

III.7. Consommation d'espace et artificialisation des sols

Deux documents de planification sont en cours d'élaboration sur le PETR du Pays des Nestes :

- Le PLUi valant SCoT des vallées d'Aure et du Louron porté par la Communauté de communes Aure Louron, arrêté en juin 2021
- Le SCoT Piémont du Pays des Nestes porté par le Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, arrêté en mars 2020

Ces deux documents ont permis de préciser la consommation foncière liée à l'urbanisation et l'analyse comparative suivante :

	Communauté de communes Aure Louron *Période d'étude : **2004-2018***	**Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse** *Période d'étude : **2001-2018***
Consommation foncière sur la période d'étude	94,5ha	397 ha
Part de la consommation foncière sur la période d'étude **pour l'habitat**	77,2%	74,4%
Part de la consommation foncière sur la période d'étude **pour les activités industrielles et commerciales**	7,7%	14,3%
Part de la consommation foncière sur la période d'étude **pour les activités agricoles**	3,8%	10,6%
Part de la consommation foncière sur la période d'étude **pour l'équipement et autres**	11,3%	0,6%
Consommation foncière moyenne annuelle sur la période d'étude	7ha / an	23,35 ha / an

Il apparaît que l'habitat représente la principale cause d'artificialisation des sols à l'échelle du PETR avec toutefois une spécificité entre la partie nord et sud :

- Sur la Communauté de Communes Aure Louron, le foncier est largement consommé sous forme de **tissu urbain groupé dense**, du fait des contraintes liées au paysage montagnard (dénivelé, espaces plats limités, bâti traditionnel dense …),
- Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, le foncier est largement consommé sous forme de **tissu urbain dispersé et diffus.**

Concernant l'origine du foncier consommé, voici ce que les documents de planification précise :

	Communauté de communes Aure Louron *Période d'étude : **2004-2018***	Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse *Période d'étude : **2001-2018***
Part du foncier issu **d'espaces agricoles**	65%	79%
Part du foncier issu **d'espaces naturels**	28%	13,5%
Part du foncier issu **d'espaces déjà artificialisés ou d'espaces verts urbains**	7%	7,5%

Cette analyse permet de voir que le territoire de la Communauté de Communes Aure Louron a consommé proportionnellement moins d'espaces agricoles que le territoire du Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, et inversement concernant les espaces naturels. Une des raisons réside dans le fait que la proportion d'espaces naturels ainsi que le nombre des équipements touristiques des stations de ski (installés au sein des espaces naturels) sont plus importantes au sud du PETR dans la zone de montagne.

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières : 224 (8,8%)

III.8. L'eau et ses usages

a) Une gestion des rivières complexe

Le réseau hydrographique du territoire du PETR du Pays des Nestes est dense. Il est composé de rivières de montagne (la Neste, l'Ourse, le Nistos) à caractère torrentiel, de rivières de plaines dites de Gascognes, de ruisseaux et d'un réseau de canaux.

Ce réseau hydrographique se divise en plusieurs bassins versants :

- L'ensemble du bassin versant de la Neste, des sources jusqu'à la confluence avec la Garonne soit 871 km² (61% du territoire),
- L'amont des rivières de Gascogne alimentées par le canal de la Neste, correspondant aux limites administratives intercommunautaires (13% du territoire) : le Gers (22km²), la Baïse (149km²) et la Save (16km²),
- L'ensemble du bassin versant de l'Ourse, soit 173km², avec quelques affluents de la Garonne et quelques km de berges rive gauche de la Garonne (11km²), soit 13% du territoire,
- L'amont du bassin versant de l'Adour qui représente 195km² soit 14 % du territoire.

Une particularité du territoire est la présence du canal de la Neste, long de 29 km, qui permet de dériver de l'eau pour alimenter 17 rivières de Gascogne. Ces alimentations se font grâce à la présence

de grands barrages hydroélectriques en montagne qui permettent de stocker la ressource lors de la fonte nivale (mai juin) pour ensuite la redistribuer en période d'usages et d'étiages (juillet-octobre). Il permet de soutenir les besoins des rivières aval, d'eau potable, industriel et agricole.

Une seconde particularité est le statut de Domaine Public Fluvial (non-navigable) de la Neste d'Aure puis la Neste de St Lary à la confluence avec la Garonne.

La loi MAPTAM et la loi Notre ont mis en place une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) obligatoire au 1er janvier 2018 pour les Communautés de Communes. La volonté de l'Etat et des financeurs est une structuration en bassin versant pour permettre une cohérence d'intervention à l'échelle du bassin versant et pour garantir une solidarité amont aval.

Ainsi, chaque bassin versant du territoire du PETR du Pays des Nestes est géré par une structure spécifique et le PETR est chargé de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Neste depuis 2019 par le transfert des Communautés de Communes concernées (CCAL, CCPL et CCNB).

Dans les paragraphes suivants, seul le bassin versant de la Neste est présenté.

b) Etat des cours d'eau

- *Des cours d'eau de bonne qualité*

La masse d'eau est une notion introduite par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour désigner une partie de cours d'eau, de nappes d'eau souterraines ou de plan d'eau. Pour les cours d'eau, elle est définie en fonction de la taille du cours d'eau et de la notion d'hydro-écorégion. Ces masses d'eau sont regroupées en type homogène qui sert de base à la définition de la notion de bon état au titre de la DCE.

Une masse d'eau est donc une unité d'évaluation de l'état écologique.

L'état de ces masses est déterminé par plusieurs critères :

- Pour les cours d'eau : état écologique et état chimique,
- Pour les nappes d'eau : quantité et état chimique.

Sur le bassin versant de la Neste, 31 masses d'eau sont recensées : 29 masses d'eau superficielles (24 « rivières » et 5 « lacs ») et 2 masses d'eau souterraines géographiquement associées.

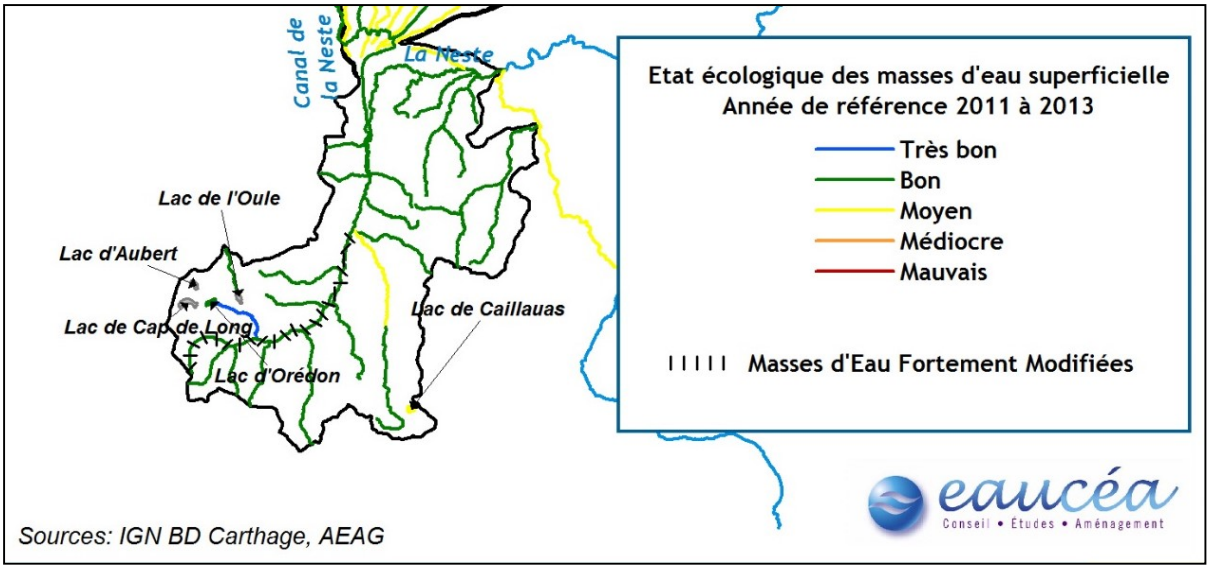

Globalement, les masses d'eau du bassin versant sont en bon état écologique. La Neste du Couplan est la seule à être en très bon état écologique. Plus de la moitié des masses d'eau sont en bon état chimique sans ubiquiste. Cependant, le Nistos et la Neste **(FRFR250)** est en mauvais état avec ubiquiste en raison de la présence de mercure.

Le déclassement en état moyen de la Neste du Louron en aval d'Avajan et du ruisseau de la Baquère résulte des pressions hydromorphologiques (milieu et morphologie du ruisseau).

Seule la Neste d'Aure de sa source au confluent de la Neste de Clarabide (Louron) (FRFR248) est classée en masse d'eau fortement modifiée (MEFM). Ceci s'explique en raison d'une pression

modérée sur la continuité piscicole et élevée sur la continuité sédimentaire, d'une succession d'usines hydroélectriques/barrages. Le retour au bon état nécessite l'arrêt de la production hydroélectrique.

D'après l'état des lieux réalisé en 2013, les pressions exercées sur ces masses d'eau sont souvent liées à la continuité écologique et/ou au débit. C'est le cas pour la Neste de la Géla, la Neste de Clarabide et la Neste de la Pez, la Mousquère, la Neste du Louron, le ruisseau de l'Arize et la basse Neste (aval du barrage de Sarrancolin).

Les autres pressions relevées concernent les pollutions ponctuelles domestiques sur le Lavedan, ou industrielles sur la basse Neste. Des pressions de pollutions diffuses agricoles sont significatives sur le Merdan et la Baquère. Seul le ruisseau d'Arize connait une pression significative pour les prélèvements d'AEP.

La présence d'espèces exotiques envahissantes et leur progression sont constatées sur les berges de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Neste avec une dominance de trois espèces : la Renouée du Japon, le Buddleia de David et la Balsamine de l'Himalaya.

Il n'y a pas de schéma directeur des déchets flottants mais des actions de nettoyage des rivières et le ramassage des déchets lors des chantiers en rivière sont réalisés par le PETR du Pays des Nestes.

Le PETR du Pays des Nestes participe depuis 2015 au réseau de mesures de l'Agence de l'eau. Ces mesures, réalisées pendant 3 ans pour certaines, ont permis de qualifier les masses d'eau et ne seront pas forcément renouvelées. Certaines mesures, en aval des stations d'épuration problématiques de Capvern et de Lannemezan, permettent de vérifier l'efficacité des décisions mises en œuvre. Dans l'ensemble, les masses d'eau du territoire sont de bonne ou très bonne qualité mesurée.

Depuis 2016, un suivi de la qualité du milieu aquatique est réalisé dans le cadre du contrat de bassin en complément de ceux effectués par EDF et la Fédération de pêche Hautes-Pyrénées.

Le constat est que peu de données existent sur l'état de la population piscicole en aval de la prise d'eau du canal de la Neste à Sarrancolin, considérée localement comme très impactée par un débit

faible et par le colmatage par les matériaux fins. Ainsi, le suivi de la qualité du milieu se traduit par la réalisation d'une pêche électrique sur deux secteurs de la Neste : Izaux et Sarrancolin-Rebouc.
Les premiers résultats n'étant pas satisfaisants, ce suivi est reconduit chaque année. Par la suite, il est constaté que la population de truites au niveau de Lortet reste à un niveau d'abondance assez faible mais avec une abondance d'alevins importante du fait d'un recrutement exceptionnel en 2019. Il en est de même pour le secteur d'Anères, les truites y sont moins abondantes mais le milieu reste productif avec beaucoup d'alevins. Pour la première fois en 2020, la présence d'un barbeau a été relevé, signe d'un réchauffement des eaux, accentué par l'étiage sévère de l'été 2020 sur la basse Neste où le Débit minimum biologique (DMB) en aval de la prise d'eau de Sarrancolin était de 4 m3.
Le transit sédimentaire de l'amont vers l'aval est fortement perturbé par la présence de nombreux ouvrages hydroélectriques le long des cours d'eau. Pour améliorer ce transport, une Commission Locale d'Information (CLI) est créée en 2016, composée d'une vingtaine d'acteurs. Elle est chargée d'organiser et suivre ces opérations de transparence encadrée par un arrêté préfectoral pour la coordination de cette opération. Par ailleurs, les consignes de crues des ouvrages gérées par EDF ont été abaissées pour favoriser le transit sédimentaire.

- *Une ressource en eau fragilisée par le changement climatique*

Actuellement, plusieurs outils et gestionnaires (Plan Gestion des Etiages (PGE), Organisme Unique de Gestion Collective (OUCG) de l'eau d'irrigation, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)) existent sur le territoire pour la gestion quantitative de l'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne en émergence a pour but d'harmoniser cette gestion à l'échelle du territoire élargi Neste et Rivières de Gascogne. Ce projet a mis et mettra beaucoup d'années avant d'être abouti.

En attendant, la gestion quantitative de l'eau est réalisée par la CACG, en tant que gestionnaire du canal et du système Neste, pour maintenir les usages sur les rivières de Gascogne sans pénaliser ceux sur la Neste. Les années sèches des dernières années montrent que la gestion réalisée jusqu'à présent arrive à ses limites.

Pour se préparer au changement climatique à venir, plusieurs projets voient le jour :

– SAGE Neste et Rivières de Gascogne : porté par le Conseil Départemental du Gers, est un projet sur le long terme, outil de planification qui sera abouti en 2024. Il traite aussi de la qualité de l'eau.

– Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA) : porté par le Conseil Départemental de Haute-Garonne, projet ayant pour but de proposer un ensemble d'actions concrètes pour la gestion quantitative future avec une concertation citoyenne.

Concernant la gestion des inondations, les crues d'octobre 2012 et de juin 2013 ont mis en exergue la vulnérabilité du territoire et a entrainé une véritable prise de conscience des élus sur la nécessité de se regrouper pour travailler ensemble en matière de prévention des inondations.

En effet, plusieurs crues historiques ont provoqué d'importants dommages par le passé, de nombreux secteurs vulnérables sont identifiés sur le territoire (plaine de St-Lary-Vielle-Aure, Bordères-Louron, Lortet, Bizous, Mazères…) avec plus de 1 600 habitants vivant en zone inondable.

Par ailleurs, il est constaté une mobilité historique du lit de la Neste dans les plaines alluviales mettant en exergue l'importance de préserver ces espaces. Enfin, un fort transport solide existe sur l'amont du bassin versant mais il est court-circuité par de nombreux ouvrages en travers (seuils, barrages hydroélectriques…).

Ainsi, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est mis en œuvre depuis 2017 jusqu'à 2023 par le PETR du Pays des Nestes de sur le bassin de la Neste, comprenant 37 actions. Il a pour but de :

- Organiser la gouvernance à l'échelle du bassin
- Favoriser le développement de la culture du risque
- Améliorer la prévision et l'alerte aux inondations
- Mieux intégrer le risque d'inondation dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
- Mieux prendre en compte le caractère hydromorphologique du cours d'eau
- Protéger et sécuriser les enjeux vulnérables aux crues

En parallèle, un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est mis en œuvre depuis 2016, comprenant une vingtaine d'actions, ayant pour objectif :

- Intégrer les mesures de gestion dans les actions opérationnelles de planification territoriale
- Capitaliser l'information sur le territoire
- Favoriser la biodiversité et la qualité des milieux
- Améliorer la continuité écologique et sédimentaire
- Favoriser l'espace de mobilité et l'hydromorphologie du territoire

- Agir sur les enjeux existants en intégrant la sensibilité et les pressions liées au milieu naturel
- Améliorer l'état de la ripisylve
- Accompagner le cours d'eau pour préserver les zones à enjeux spécifiques

c) L'eau potable et l'assainissement

- *Alimentation en eau potable*

A l'échelle du PETR du Pays des Nestes, on dénombre plus de 160 captages d'eau potable en eaux souterraines et 1 captage en eaux superficielles allant des captages de 5 000m3/j à 2m3/j. Le diagnostic du Contrat Territorial de Bassin (CTB) en 2014 fait état :

- De nombreux captages dont le périmètre de protection n'est pas encore en place,
- Des réseaux de distribution de l'eau potable vieillissants, avec des fuites et pas toujours de compteurs, des problèmes de turbidité, parfois des contaminations bactériologiques,
- Des prix très variables limitant parfois l'octroi d'aides.

- *Assainissement*

A l'échelle du PETR du Pays des Nestes, le diagnostic du Contrat Territorial de Bassin (CTB) en 2014 fait état :

- De la présence de 37 stations d'épuration de 21 000 à 50 équivalents habitants, souvent en zone de montagne.
- Des installations complexes dues à la géographie locale, des réseaux vieillissants, des problèmes d'eaux claires parasitaires et des coûts de mise aux normes élevés, quelques installations dont les traitements ne sont pas toujours suffisants.
- Des exutoires n'ayant pas des débits naturels, pouvant masquer un état du cours d'eau redilué au niveau des stations de mesures.
- Des assainissements individuels majoritaires en zone de piémont, avec des diagnostics réalisés dans de nombreuses communes.
- Un nombre significatif de points noirs : de 2 à 25 % selon les secteurs.

IV. ANALYSE TERRITORIALE

IV.1. Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Santé	- Un nombre de professionnels de santé actuellement suffisant	- Un accès aux soins pouvant être difficile du fait des temps de déplacements (relief, climat) - Un manque de médecins spécialistes	- La sensibilisation en cours des médecins internes (hôpital de Tarbes) - Le développement du numérique et de la télémédecine - Le développement d'un réseau de maisons de santé	- De nombreux départs à la retraites prévisibles de médecins - L'incertitude sur le maintien de médecins dans les stations de ski - La fermeture d'unités de l'hôpital de Lannemezan
Services	- Des services présents sur l'ensemble du territoire - Une diversité d'équipements de loisirs et sportifs - Un réseau d'aide à domicile important et des maisons de retraite - Des projets éducatifs territoriaux couvrant la majorité du territoire	- Un déficit de lieux de garde pour la petite enfance en secteur de montagne -La saturation des centres d'accueil pour personnes âgées - Un manque de visibilité des services et structures existants (aidants, clic, accueil de jour, etc.)	- Une population en augmentation - Le développement de la silver économie - Le développement de structures intergénérationnelles - Des protocoles avec l'Education Nationale pour la structuration du réseau des écoles rurales et de montagne	- La fermeture de certains services publics - Un risque de déconnexion montagne/ piémont/pôles urbains - La saturation des centres d'accueil de personnes âgées - L'isolement de personnes âgées - la fermeture de centres de loisirs associatifs

Enjeux : Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins

- Le renforcement du niveau d'équipements, la complémentarité et une meilleure répartition géographique des services à l'échelle du territoire
- La mutualisation et le développement concerté de l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux…), le maintien de leur attractivité
- Le renouvellement de la démographie médicale
- Le maintien d'une offre scolaire de proximité et de qualité
- Le renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service (travail saisonnier, horaires atypiques, …)
- Le renforcement des services pour gérer au mieux le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, structures d'hébergements adaptées, hospitalisation de jour…)

IV.2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Habitat et logement	- Une offre globalement suffisante : 30 700 logements sur le territoire - Une disponibilité importante sur le nord du territoire	- Une répartition inégale entre le nord et le sud - Une pression importante sur les zones touristiques posant des problèmes pour l'accès à la résidence principale - Un déficit de logements pour les travailleurs saisonniers - Un parc globalement ancien en risque de	- 2 OPAH sur l'ensemble du territoire (OPAH Aure-Louron, OPAH Plateau de Lannemezan/Neste Barousse) - Des aides à la rénovation énergétique	- Une vacance qui augmente corrélée au vieillissement des habitations - Un déséquilibre entre l'offre et la demande en résidences principales - Un étalement urbain qui comporte des risques : dégradation des paysages, liaisons aux réseaux, poids économique pour les

		dégradation		collectivités - Une désertification des villages en dehors des périodes touristiques
Commerces de proximité	- Des commerces présents sur l'ensemble du territoire notamment sur les pôles structurants - Une organisation du développement commercial pour répondre à la demande locale	- Une dynamique de démarches collectives encore limitée	- L'attractivité du cadre de vie des villages - Le développement de l'économie résidentielle - Le développement de tiers-lieux favorisant le travail à distance et par conséquent la consommation locale	- Des zones commerciales dont la répartition locale peut engendrer des tensions concurrentielles - Une concurrence extérieure au territoire (Tarbes, Saint Gaudens) - Le risque de fermeture des commerces de proximité

Enjeux : Revitalisation des bourgs-centres

- Une recherche de complémentarités commerciales entre communes des fonds de vallées et les stations d'altitude
- Diversification de l'offre commerciale (pas uniquement des magasins de vêtement)
- Une répartition équilibrée des commerces sur le territoire pour préserver les commerces de proximité
- Le recyclage des biens immobiliers fermés dans les villages (propriétés familiales, anciens centres de vacances…) et la requalification de cet habitat comme réponse au manque de logement permanent

IV.3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc…)

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Tourisme	- Un territoire attractif, une offre importante et variée été/hiver : sports d'hiver, thermalisme, thermoludisme, activités de pleine nature, Pays d'Art et d'Histoire, cyclotourisme en plein essor… - 6 offices de tourisme structurés en réseau et des initiatives collectives - Une capacité d'hébergement importante - Un aéroport de proximité (TLP) - Une autoroute	- Une concentration au sud du territoire (partie montagne) et une mise en valeur inégale des atouts touristiques (déséquilibre nord/sud) - Un nombre de lits froids en augmentation - Un déficit en hébergements qualitatifs - Un manque de notoriété à l'international - Des problèmes d'accessibilité aux équipements - Des flux à saturation sur certains sites	- Des potentiels à exploiter dans le piémont et le nord du territoire : tourisme vert, patrimonial, gastronomique… - Le Contrat de Destination Pyrénées - Proximité avec l'Espagne - Avenir Montagne - Des démarches en cours pour la remise en marché des lits froids - Le développement du numérique : applications numériques, e-tourisme - la proximité des Grands Sites régionaux - le développement du cyclotourisme - Des structures de mutualisations pour les stations de ski (N'Py, Altiservice, Compagnie des Pyrénées)	- L'avenir des résidences de tourisme : sortie de dispositifs fiscaux, création de lits froids… - Un marché du ski en tension (baisse de la fréquentation), un équilibre financier fragile des stations de sports d'hiver - La concurrence de destinations - Les vulnérabilités climatiques
Agriculture	- Une activité agricole encore très présente - Des productions diversifiées et de qualité, des démarches qualités	- Un vieillissement des chefs d'exploitations posant le problème de la reprise, un nombre d'exploitations en diminution - Une déprise sur les zones	- La politique nationale en faveur de l'agriculture biologique et le développement des démarches Qualité - Le développement	- La crise de la filière laitière - Une pression foncière importante notamment sur les zones péri-urbaines

	et des filières structurées autour de productions identitaires (porc noir, châtaigne, fromage de Barousse, etc…) - Un réseau de producteurs organisé en circuits courts, des débouchés grâce au tourisme - Une pluriactivité grâce au tourisme	agro-pastorales, - Une insuffisance d'outils de transformation	des circuits courts et de la vente aux supermarchés locaux - Le Projet Alimentaire de Territoire - La gastronomie, les marchés et manifestations locales - Des expériences de maîtrise collective des estives - Des démarches collectives pour valoriser, transformer	(concurrence) - La déprise agricole sur les zones intermédiaires de montagne - La non-transmission des exploitations
Industrie et artisanat	- Un pôle industriel et des réserves foncières pour l'installation de nouvelles activités au Nord - La proximité des dessertes autoroutières - La présence d'activités extractives (chaux, marbre) -De nombreuses entreprises de construction dans le sud grâce au développement touristique - Une filière bois vieillissante - Une filière hydrogène à installer	- Un manque de lisibilité des zones d'activités sur la partie montagne - Des zones artisanales dont la répartition peut induire des tensions concurrentielles au sein du territoire - Une présence importante de micro-entreprises - Le déclin continu des bassins industriels - Un manque d'espace à louer à proximité de l'axe A64	- Le développement de tiers-lieux - Des capacités d'accueil d'entreprises industrielles - Une présence importante de micro-entreprises - Le potentiel de développement de la filière bois -Une forte culture industrielle et de nombreux partenariats pour attirer de nouvelles industries	- Des menaces économiques dépassant l'échelle du territoire (maîtrise locale sur l'avenir très limitée) - La concurrence d'autres sites régionaux
Formation	- Une offre scolaire bien répartie jusqu'au lycée - La présence d'unités de formation continue adulte	- Des écoles fragilisées par de faibles effectifs et peu de structures périscolaires sur certains secteurs de montagne	- Le développement du numérique	- La baisse des effectifs scolaires dans certaines communes isolées
Desserte numérique et téléphonique	- Une desserte d'une relative qualité - La fibre optique installée sur les grands axes - La présence de pôles de compétences sur les NTIC (ex : CETIR, …)	- La présence de zones blanches - Une forte hétérogénéité des débits selon les secteurs géographiques -Une couverture ADSL incomplète	- le schéma départemental d'aménagement numérique et les programmes régionaux et nationaux de développement du très haut débit - Le déploiement de la fibre optique chez l'abonné par le CD	- La stratégie des opérateurs de réseaux - Le peu d'emprise des collectivités locales sur leurs dessertes
Patrimoine naturel	- Un patrimoine riche en biodiversité et milieux - Un réseau hydrographique important - La présence de nombreux espaces protégés - Une grande qualité paysagère	- Une majorité des communes de montagne concernée par au moins 5 risques majeurs naturels	- La loi sur la biodiversité - Les Trames Vertes et Bleues - Sites Natura 2000	- Les risques de pollutions (eau-air-sol) - Le changement climatique - L'impact des projets d'aménagement
Patrimoine	- Un patrimoine	- Des mises en valeur inégales	- La proximité de	- la diminution des

culturel	historique et religieux important et varié : label Pays d'Art et d'Histoire Aure-Louron, nombreux sites classés, patrimoine préhistorique, petit patrimoine bâti rural, chemins de St Jacques… - L'existence d'un Projet Culturel de Territoire - Le patrimoine immatériel avec les "brandons" reconnus par l'UNECO	sur le territoire (déséquilibre nord/sud)	Lourdes (tourisme religieux) - La Proximité du site de Saint-Bertrand-de-Comminges Valcabrère (Grand Site Occitanie en cours de labellisation Grand Site de France). - La proximité de l'Espagne - Le tourisme industriel : hydraulique, mines de manganèse (Vielle-Aure), marbre (Ilhet), canal de la Neste…	subventions à la culture
Enjeux : L'attractivité du territoire				
➢ La valorisation des nombreux atouts du territoire : proximité des bassins d'emplois tarbais et toulousains, la présence de l'autoroute, du train, de l'aéroport TLP et liaison avec l'Espagne par le tunnel d'Aragnouet-Bielsa, cadre environnemental et paysager… ➢ La diversification économique et touristique pour renforcer l'emploi et éviter une spécialisation ➢ La réflexion sur l'avenir des stations de skis et l'adaptation de leur activité aux changements climatique ➢ La rénovation des hébergements et des résidences de tourisme en zone de montagne ➢ La restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, la création d'activités non délocalisables ➢ Le maintien de l'agriculture et de l'artisanat du terroir ➢ Le développement d'une offre numérique de qualité (internet et téléphonie mobile) afin de renforcer l'attractivité territoriale (résidentielle ou économique)				

IV.4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Accessibilité	- Un territoire au carrefour de grands axes et bien équipé en infrastructures (autoroute, ferroviaire, aéroports…) - Un accès à l'Espagne grâce au tunnel d'Aragnouet-Bielsa	- Des routes secondaires sinueuses et étroites, des problèmes ponctuels de déneigement et de sécurisation - Des phénomènes d'encombrements saisonniers liés aux flux touristiques - Une liaison avec l'Espagne (D929) sous-dimensionnée	- La modernisation de la ligne SNCF Toulouse-Tarbes - L'ouverture de la ligne SNCF Montréjeau - Luchon	- La fermeture de lignes ferroviaires ou la diminution des fréquences - L'exposition des routes secondaires aux risques naturels
Mobilité	- Un réseau départemental et régional de transports en commun desservant l'axe nord/sud - Un accès aux domaines skiables possible sans utilisation de la voiture : St Lary et Loudenvielle depuis le centre-bourg - La mise en place localement de navettes	- Des transports en communs peu développés et un nombre de passage limité - L'absence de dessertes locales transversales (Est/Ouest) - Des temps de trajets à l'intérieur du territoire pouvant être longs - Des difficultés de déplacements liés au relief et au climat	- Le projet de plateforme multimodale collaborative et durable à proximité de l'A64 - Un potentiel de développement du co-voiturage (proximité A 64, accès aux stations…) - Le développement des tiers-lieux - Le projet départemental de déploiement bornes de recharge véhicules	- Une trop forte dépendance à la voiture - La diminution des fréquences voire la suppression de certaines lignes de transports en commun - La baisse de la qualité du service (ex : retards…)

			électriques	

Enjeux : mobilités locales et accessibilité

- L'amélioration de l'accessibilité par les transports en commun grâce à une meilleure coordination train/bus
- L'harmonisation des services de transports sur les zones denses et le renforcement des liaisons inter-urbaines
- Le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes
- Le développement des transports alternatifs au transport individuel (covoiturage…)
- Le développement des liaisons douces (voies cyclables) ainsi que des circuits VTT, cyclotourisme et chemins de randonnées pourrait renforcer l'attractivité touristique

IV.5. La transition écologique et énergétique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Foret et filière bois	-Une couverture forestière importante - Une charte forestière et des plans de développement de massifs - Un début d'organisation de filière professionnelle - Une marque Bois des Pyrénées pour valoriser le bois local	- Des contraintes d'exploitation importantes en montagne entrainant une sous-exploitation de la forêt - Une forêt privée morcelée	- L'appel à projets Dynamic Bois - L'Appel à Manifestation d'Intérêt Bois d'Occitanie - La demande croissante en énergies renouvelables - La signature du Pacte Construction bois - La crise post-covid sur le matériau bois met en valeur la ressource locale	- La baisse de la valeur ajoutée du bois local - Une filière d'approvisionnement captive (pâte à papier) - L'abandon de la récolte du bois
Energie	- Des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergies renouvelables - 2 territoires labellisés TEPCV - Une plateforme Bois énergie labelisée Qbéo	- Une forte contrainte pour le développement éolien et photovoltaïque -Une faible capacité de production d'énergie hydroélectrique et des impacts sur le fonctionnement des rivières - Des logements anciens énergivores	- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé - Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques - La loi sur la Transition Energétique - La mise en place d'un PCAET	- Le risque de dépendance énergétique - Les besoins croissants en énergie
Biodiversité	- Une biodiversité riche et variées comptant de nombreuses espèces endémiques - Des pratiques agricoles supports de biodiversité (coteaux) - De nombreux espaces protégés - Un réseau hydrographique très développé	- La déprise agricole sur certains secteurs - Certains sites remarquables insuffisamment valorisés	- La loi sur la Biodiversité - La présence du Parc National des Pyrénées Actions PNP Notoriété du patrimoine naturel - le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées pour 27 communes en Neste Barousse - Le programme Zéro Phyto Contrats Natura 2000	- Des pressions urbaines et touristiques sur les écosystèmes et des risques de pollutions - Le changement climatique
Eau et risques naturels	- Une ressource en eau importante mais fragile - La mise en place de démarches territoriales de gestion de l'eau	- Un assainissement individuel à améliorer sur certains secteurs - De nombreuses communes exposées aux risques naturels et non dotés d'un Plan Communal de Sauvegarde - Des ouvrages de protection contre les	- Le PAPI et PPG - La mise en place d'une gouvernance de l'eau	- L'accroissement de la demande en eau à l'aval du bassin versant - Le développement de plantes invasives - Les risques de pollution et d'inondation - Le changement climatique

		inondations non classées au regard de la réglementation		
Développement durable	- Plusieurs Agendas 21 locaux - Des actions du SMECTOM du Plateau pour la prévention des déchets	- Un traitement des déchets externalisé	- Le développement de l'économie circulaire et du réemploi - Des stations de sports d'hiver certifiées QSE - l'application de la Cop 21	

Enjeux : transition écologique et énergétique

- La valorisation énergétique des ressources naturelles : biomasse, géothermie, photovoltaïque, ressources minières… dans le respect des sensibilités environnementales
- Le développement du bois-énergie et la création de valeur ajoutée sur la filière bois
- La réduction des consommations d'énergies et la rénovation énergétique de bâtiments, la réduction de la précarité énergétique des ménages
- L'amélioration de la qualité de la ressource en eau
- La prévention des risques naturels et la protection des personnes et des biens
- Le maintien et le développement des dynamiques de développement durable
- Le maintien des actions pédagogiques autour des sites protégés

IV.6. La cohésion sociale

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Emploi	- Un taux de chômage inférieur aux moyennes départementales et nationales dans le sud du territoire - La présence d'un GIPE pour les travailleurs saisonniers - Présence d'un groupement d'employeur (GEVAL)	- Des qualifications inadaptées aux besoins des employeurs (tourisme) - Un chômage de longue durée important - Un caractère saisonnier des offres qui n'apporte pas de stabilité	- Le regroupement des employeurs et le développement de la pluriactivité - le poids du secteur touristique en augmentation - Le développement du travail à distance	- Les difficultés des secteurs industriels et agricoles - La diminution de la population active
Culture	- Un Projet Culturel de Territoire - Une offre diversifiée et complète, des acteurs mobilisés, des évènements toute l'année - Une incidence positive sur l'économie locale	- La saisonnalité de l'offre dans les zones touristiques - Une offre plus éparse au nord du territoire	- Le renouvellement du Projet Culturel de Territoire - Le centre culturel de la Maison du Savoir - une Scène Nationale (Parvis à Tarbes)	- La diminution des subventions à la culture - Le désengagement des acteurs par manque de moyens
Lien social et solidarités	- Un tissu dense d'associations et un réseau d'acteurs impliqués	- Des moyens financiers et humains limités	- Un tissu associatif important et actif sur l'ensemble du Pays	- la diminution des subventions aux associations

Enjeux : cohésion sociale

- Soutenir le développement culturel et concevoir la culture comme un axe de développement territorial
- Favoriser l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement des démarches en réseau et des actions collectives
- Structurer le territoire en développant les solidarités et en faisant de l'accès à l'égalité un facteur de cohésion sociale (exemple : égalité hommes-femmes)

V. AMBITIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au regard de l'analyse territoriale, de l'expression des enjeux et de la synthèse du travail de concertation réalisée par le CEREMA, le présent contrat fixe 3 grandes ambitions associées à plusieurs orientations stratégiques et projets d'actions qui seront évalués et modifiés si besoin après validation du Comité de Pilotage.

V.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire qui se veut être un territoire d'accueil permettant de vivre dans un espace au cadre de vie exceptionnel, à l'identité patrimoniale et culturelle forte, connecté aux pôles urbains de Tarbes, de St-Gaudens et de Toulouse et bénéficiant d'un certain niveau de services et d'équipements. Toutefois, la consolidation et le renforcement de sa capacité d'accueil est primordiale.

a) Orientations stratégiques

- *Orientation stratégique n°1 : Renforcer l'accès aux services et équipements*
  - Conforter l'offre de services sur tout le territoire et renforcer les infrastructures d'accueil (petite enfance, offre scolaire, maintien à domicile ou en hébergements adaptés des personnes âgées…)
  - Mutualiser et développer l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux…)
  - Renforcer l'attractivité médicale pour une meilleure adéquation aux besoins de santé, notamment en lien avec le vieillissement de la population
- *Orientation stratégique n°2 : Participer à la revitalisation des bourgs-centres/Petites Villes de demain*
  - Poursuivre et déployer les programmes d'aménagements des Bourgs-centres et des Petites Villes de demain
- *Orientation stratégique n°3 : Renforcer et dynamiser la vie et le lien social dans les villages de manière équilibrée*
  - Requalifier le bâti vacant et les friches, pour augmenter la capacité de logements pour de l'habitation permanente ainsi que pour la création d'activités (associatives, économiques…)

- Favoriser l'installation de jeunes ménages via le montage de programmes d'accession à la propriété intégrant des dispositifs de lutte contre la spéculation foncière
- Renforcer le maillage de commerces de proximité (fixes et ambulants) et d'espaces de rencontres en veillant à ne pas déstructurer le tissu existant

- *Orientation stratégique n°4 : Accompagner les usages du numérique en parallèle au déploiement de la fibre*

- *Orientation stratégique n°5 : Soutenir le développement culturel*

  - Renforcer l'offre et les lieux de culture
  - Accueillir des lieux de création
  - Trouver un équilibre d'offres culturelles entre le numérique et le présentiel
  - Développer les liens avec la scène nationale du Parvis à Tarbes

- *Orientation stratégique n°6 : Encourager les espaces de dialogue pour favoriser l'engagement citoyen*

  - Installation du Conseil de Développement du PETR du Pays des Neste

b) Projets d'actions

- Création de la halle couverte de Saint-Lary-Soulan
- Rénovation de la crèche Zébulon à Adervielle-Pouchergue
- Création d'un cinéma 3 salles avec un espace de restauration à Lannemezan
- Réhabilitation du cinéma le Lary – St Lary Soulan
- Création d'un centre aquatique intercommunal à Lannemezan répondant aux besoins du territoire du PETR et au-delà.
- Transformation de l'ancienne patinoire en salle polyvalente – St Lary Soulan
- Réhabilitation des courts de tennis – St Lary Soulan
- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Pays d'Art et d'Histoire – Communauté de communes Aure Louron
- Aménagement du Pré Lagleize à Lannemezan pour créer un espace dédié à la jeunesse afin de renforcer une attractivité de la ville répondant aux besoins du territoire : un city

stade, un skate parc, des espaces d'échanges intergénérationnels, le local jeune, le club house des clubs sportifs, un mur d'escalade....

- Construction d'un city stade pour une dynamique jeunesse inter-communale – Capvern – Galan – Lannemezan (en complément de La Barthe de N et Hèches) - Vielle-Aure - Guchan
- Création de logements inclusifs pour séniors handicapés, autistes et handicapés - Lannemezan
- Création de logements inclusifs pour séniors – Bize
- Réhabilitation de la maison Molié en logements, espace associatif et commerces – Arreau
- Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite (friche) à Anères en lieu à usages multiples (logements, espace de coworking, lieu culturel)
- Réhabilitation du presbytère et du bâti adossé en logements et commerces – Vielle-Aure
- Réhabilitation du musée de la mine - Vielle-Aure
- Requalification de la friche du Préventorium en quartier durable (type Ecoquartier) – Guchen
- Création d'une dynamique street-art sur le CM10 avec développement sur l'ensemble du territoire (visuel, musical, danse, skate...)
- Création pôle périscolaire intercommunal - CCNB
- Aménagement espaces publics et cheminement équipements scolaires et sportifs – St Laurent de Neste
- Aménagement Espace France Service – St Laurent de Neste
- Travaux équipement sportifs et associatifs – St Laurent de Neste
- Construction Mairie et espaces publics mutualisés – Nistos
- Création Village Vacances/Répit aidants-aidés -St Laurent de Neste/Aidant Aidés 65
- Création Habitats inclusifs et répit aidants-aidés autisme -SCIC HAPPY/Bertren
- Création Tiers lieu et logements publics – Bertren
- Extension du quartier du lac - Mauléon-Barousse
- Mise en place de bornes de rechargement électrique vélos en gare ferroviaire – Loures-Barousse
- Aménagement de cheminements publics – Loures-Barousse

- Création d'un chemin communal entre le lotissement du Bernissa et le groupe scolaire Loures-Barousse
- Aménagement espaces et cheminement publics – Mauléon-Barousse

V.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif

Le PETR du Pays des Nestes entend être un lieu attractif pour entreprendre et travailler afin de créer des emplois, de la valeur ajoutée ancrée sur notre territoire, alliant valorisation des richesses et savoir-faire, innovation et préservation voire régénération du milieu, à l'image du concept d'économie symbiotique.

a) Orientations stratégiques

- *Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'attractivité économique du territoire, créatrice d'emplois et d'activités valorisant durablement les ressources du territoire*
  - Faciliter les conditions d'installation d'entreprises (immobilier, mise en réseaux…)
  - Développer les technologies vertes (hydrogène, photovoltaïque, éolien, biomasse…)
  - Former aux métiers de demain (agroécologie, technologies vertes, numérique …)
  - Restructurer de manière progressive l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée
- *Orientation stratégique n°8 : Œuvrer au renforcement de l'attractivité touristique du territoire, facteur d'équilibre territorial, économie et social*
  - Construire une stratégie touristique partagée sur les 3 EPCI prenant en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique
  - Renforcer la diversification des activités vers un tourisme toutes saisons (s'émanciper du « tout neige ») et accompagner la structuration d'une offre touristique complémentaire
  - Accompagner le développement touristique durable (slow tourisme) en particulier sur les secteurs de moyenne montagne
  - Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers sur l'ensemble des EPCI
  - Préserver et mettre en valeur les sites naturels d'exception
  - Soigner la qualité des paysages dans les villages et le long des routes
  - Conforter la destination thermale (et thermo-ludique) du territoire

- Poursuivre la requalification du parc de logements touristiques : Inciter à la rénovation des hébergements et résidences de tourisme pour les adapter à la clientèle et accompagner la montée en gamme des établissements
- Inciter à une meilleure performance énergétique des hébergements
- Engager les actions pour lutter contre les « lits froids »
- Répondre aux enjeux de la mobilité touristique (mobilité des touristes et des actifs de l'économie touristique dont les saisonniers)
- Renforcer les services et équipements touristiques visant un modèle touristique plus durable, résilient, diversifié et équilibrée sur tout le territoire et répondant aux nouvelles demandes

- *Orientation stratégique n°9 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire*
  - Contribuer à l'installation agricole, en privilégiant les pratiques agroécologiques
  - Favoriser le développement des filières, outils de production et de mutualisation
  - Soutenir les actions visant plus de justice sociale pour l'accès à une alimentation de qualité
  - Poursuivre le soutien aux initiatives permettant la consommation locale des produits issus de notre territoire
  - Favoriser l'utilisation de produits locaux et bio dans les cantines scolaires du territoire
- *Orientation stratégique n°10 : Promouvoir le bois local par le soutien à la filière bois énergie et la valorisation dans la construction*
  - Structurer la filière bois locale
  - Former aux métiers de la forêt et à la gestion durable
  - Sensibiliser aux enjeux écologiques et économiques des forêts
  - Soutenir financièrement la filière bois pour contribuer à l'installation forestière (Cf installation agricole)
  - Mettre en réseau tous les acteurs de la filière bois

b) Projets d'actions

- Réhabilitation de l'auberge des IV Véziaux à Payolle
- Projet de création d'un magasin de producteurs sur le Plateau de Lannemezan

- Création de bardage en bois local
- Développement des mobilités douces avec la réalisation du sentier de l'eau dans la vallée du Rioumajou – St Lary Soulan
- Accompagnement et développement de la filière Laine des Pyrénées
- Atelier de transformation collectif alimentaire à Jézeau (privé)
- Atelier de transformation et de découpe à Asque (privé)
- Projet transfrontalier autour de l'alimentation à Esparros
- Actions de sensibilisation autour du goût et de l'alimentation pour les scolaires du Pays des Nestes (MNE65)
- Création d'espaces test agricoles
- Rénovation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un restaurant-gîte – Tramezaygues
- Rachat par la commune d'une maison et d'un commerce en vue du maintien d'un restaurant à Vielle-Aure
- Réhabilitation des friches du CM10 : études, travaux, aménagements... – CCPL
- Création d'un tiers-lieu économique sur le CM10 : production, formations, sport et loisir, services... – CCPL
- Développer les actions de sensibilisation sur l'alimentation durable auprès des plus jeunes – CCPL (MNE65, CPIE65, Moulin de la Ribère)
- Réhabilitation de l'ancien abattoir en atelier de transformation (privé) - Lannemezan
- Etude d'appui et d'accompagnement à la création d'un magasin de producteurs (CCPL)
- Développement touristique 4 saisons des sites de Nistos et Gargas Nestploria – CCNB
- Aménagement Zones activités de Salechan et PPI à St Laurent de Neste - CCNB
- Travaux système traitement UV des eaux de baignade et aménagement ponton sur le site des Ocybelles- CCNB
- Construction local technique et Travaux sécurisation parking et espace public station nordique de Nistos- CCNB
- Extension de l'aire de camping-car - Mauléon-Barousse

- Réaménagement de l'aire de camping-car et rénovation des sanitaires du camping - Loures-Barousse

V.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

Face à l'urgence climatique, le PETR du Pays des Nestes entend prendre sa part en soutenant les initiatives permettant de limiter les gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques ainsi que les déchets, s'adapter aux risques renforcés par le changement climatique et contribuer à la régénération de la biodiversité.

a) Orientations stratégiques

- *Orientation stratégique n°11 : Développer la mobilité douce*
  - Développer les équipements et services favorisant les mobilités douces (voies cyclables, parking covoiturage …) et renforçant les liaisons interurbaines
  - Développer le TAD, les voitures partagées et le covoiturage
  - Continuer le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes
- *Orientation stratégique n°12 : Favoriser la valorisation énergétique dans le respect des sensibilités environnementales et des ressources naturelles*
  - Biomasse, hydroélectricité, photovoltaïque, hydrogène
- *Orientation stratégique n°13 : Réduire la consommation d'énergie à l'échelle du territoire*
  - Améliorer la performance énergétique du bâti public et privé
  - Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- *Orientation stratégique n°14 : Veiller à maintenir la ressource en eau aussi bien quantitativement que qualitativement*
  - Favoriser les pratiques agricoles visant la réduction de consommation d'eau (cultures, couverture des sols…)
  - Accompagner les gestionnaires de la quantité et la qualité de l'eau
  - Mutualiser la gouvernance de l'eau avec les gestionnaires existants et à venir
- *Orientation stratégique n°15 : Renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique*
  - Participer au renforcement de la culture du risque et veiller à la protection des personnes et des biens

- Veiller à la bonne intégration des risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme

- *Orientation stratégique n°16 : Préserver et régénérer la biodiversité*
  - Améliorer les continuités écologiques (faune, flore, sédimentaire …)
  - Soutenir les initiatives visant la restauration et la protection de la biodiversité
- *Orientation stratégique n°17 : Gérer et valoriser nos déchets*
  - Soutenir les initiatives concourant à la réduction des déchets, notamment biodéchets et au réemploi

b) Projets d'actions

- Création d'un tiers lieu de métallerie à Lannemezan
- Création d'aires de covoiturage
- Réalisation d'une unité de production et de distribution d'hydrogène vert sur le Plateau de Lannemezan
- Développement de la filière industrielle du vélo et des véhicules à mobilité douce
- Création d'une voie à mobilité douce (voie verte) sur le Pays des Nestes
- Création de continuités cyclables entre villages de fond de vallée – Aure Louron
- Création d'une aire de covoiturage à la sortie de l'A64 à Lannemezan
- Création de continuités cyclable Plateau de Lannemezan
- Acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) par le Pays des Nestes
- Evènementiel « diffusion de la culture vélo » par le Pays des Nestes
- Schéma directeur vélo par le Pays des Nestes
- Mise en conformité des digues en systèmes d'endiguement pour la protection de la population face au risque d'inondation
- Travaux de protection des personnes et des biens au niveau des zones à risque
- Mise en place de systèmes d'alerte pour la prévision des crues sur le bassin versant de la Neste

- Création d'outils de communication pour la sensibilisation du risque inondation sur le bassin de la Neste (pose de repères de crues, lettre d'information, plaquettes, sentiers numériques…)
- Sensibilisation de la culture du risque aux scolaires
- Travaux de restauration des cours d'eau (abattage d'arbres, retrait d'embâcles, gestion d'atterrissements…) du bassin versant de la Neste sur la période 2021-2024
- Mise en place de contrats Natura 2000 pour la préservation de la biodiversité.
- Accompagnement des élus pour l'élaboration des Plan Communaux de sauvegarde (PCS) et Document d'Information aux Communes sur les Risques Naturels (DICRIN).
- Volet management et pilotage CRTE : accompagnement acceptabilité sociétale
- Création d'un maillage identitaire des sentiers de randonnée pédestre (CCPL)
- Création Réseau de chaleur (école, collège, gymnase, périscolaire) – St Laurent de Neste
- Création Réseau de chaleur (école, collège, gymnase, salle des fêtes, maison de retraite périscolaire) – Loures-Barousse
- Projets photovoltaïques bâtiments intercommunaux – CCNB
- Projets photovoltaïques flottants - CCNB
- Projet Géothermie ZA PPI St Laurent de Neste - CCNB